



Rédaction : P. Boutet, C. Maffre, C. Cassier.

Impression : C. Tito, G. Ferradou.

ÉDITORIAL.**Le Sport dans la Cité**

Dans la cité moderne, le sport a conquis une place de premier plan. Il fait désormais partie de toutes les préoccupations d'ordre social et politique : les pédagogues, les urbanistes, les architectes, les hommes d'Etat ne peuvent plus l'ignorer.

Mais nous n'avons rien inventé. Les Grecs connaissaient le sport. Ils couraient, luttèrent, sautaient pour rendre hommage à un corps considéré comme le reflet divin de la Beauté. Pindare chante le corps du jeune athlète et l'élève à la dignité d'un dieu dispensateur de joies et d'extases. L'Art grec est nu ; nu gracieux mais toujours athlétique, musclé, symbole

de force, de vigueur et de courage. Les proportions du corps humain se retrouvent dans l'architecture et il n'est pas interdit de voir en certains temples la transfiguration d'un corps aimé et adoré. Outre ce souci esthétique et quasi religieux, le Grec cultivait son corps à des fins éthiques. Démocrate, il ressentait le besoin de la vertu et voyait dans les luttes du stade une école de force, de courage et d'abnégation.

Le christianisme donne au corps une place beaucoup plus modeste. Il le relègue au rôle d'utilité et en fait même parfois un objet de haine parce qu'il apporte le péché. La religion est décente ; il n'y a plus de temples d'Aphrodite, les cathédrales sont spirituelles, elles montent vers le ciel ; l'Art est vêtu, les saints sont très rarement nus. L'âme seule dispense la vertu ; c'est elle qui, en fin de compte, est punie ou récompensée. Le corps sert aux besoins matériels de la vie, il n'a plus de signification haute, il n'est plus un symbole exaltant.

Il faut attendre la Renaissance pour voir le corps reprendre une place dans les préoccupations morales et esthétiques de l'homme. Le nu réapparaît dans l'art. Il est athlétique dans les écoles qui puisent directement leur inspiration dans l'antiquité. Michel-Ange, Rubens, Léonard de Vinci suggèrent la force, le courage, chantent le muscle, mais, en France, berceau de la civilisation chrétienne, le nu a trop souvent l'apparence d'une frivolité ; il se montre sous les traits du péché qui l'avait fait condamner. Les nus du dix-huitième siècle sont dodus, potelés, libertins, voluptueux ; ils ne dégagent aucune puissance, aucune idée de vertu et de courage, ou très rarement. Ils sont plus près de la porte de l'alcôve que du grand portique ouvert sur le stade olympique.

La cité moderne a retrouvé le sport, mais sans obéir à l'idéal de la cité grecque. Ses préoccupations sont assez différentes. Elle l'a retrouvé surtout par nécessité, parce que, dans un monde mécanisé, le corps humain se voit enlever peu à peu ses anciennes possibilités de dépense et de développement. Or, ce corps a besoin de mouvement ; il faut qu'il bouge ou qu'il se résigne à s'empâter et à s'atrophier. Et l'esprit ne veut pas de la déchéance de son enveloppe qui entraînerait la sienne propre. L'exercice physique se présente donc pour l'homme moderne comme une nécessité vitale, mais il doit être aussi bien autre chose et se dégager de cet utilitarisme.

Le Grec n'avait pas cette chance de l'homme moderne qui, libéré des nombreuses servitudes faisant de son corps l'instrument obligatoire de ses besoins élémentaires, peut élever le geste physique à la hauteur d'un acte nécessaire, mais pur et désintéressé quant à l'immédiat de la vie. L'homme moderne considérera ce geste comme un devoir d'une signification très haute envers soi-même et envers la société, mais saura le dégager de toute idolâtrie.

L'homme a besoin du Beau. Qu'il cherche d'abord à le réaliser en soi par l'exercice physique. Si contrefait soit-il, l'homme pense à l'amour. Si spiritualement idéaliste soit-il, il ne peut libérer son rêve de la vision troublante d'un corps sain, gracieux et bien fait. Il est paradoxal que, par négligence ou pour avoir tout donné à son esprit, il apporte en échange un teint jaune, un dos voûté, des épaules étroites et des cuisses maigres. Puis, en dehors de toute considération érotique, le corps en son

harmonieuse structure, procure une jouissance artistique et spirituelle très pure. Enfin, sain et vigoureux, il est la condition d'un équilibre nécessaire. Beaucoup de troubles mentaux sont dus à une insuffisance organique, une paresse corporelle. Le cerveau se nourrit de sang et le sang se vivifie dans l'exercice physique raisonnablement pratiqué.

L'exemple des démocraties anciennes, notre expérience propre nous enseignent que la république est incompatible avec le luxe. Or, la civilisation moderne dispense le luxe. Elle apporte le confort, le goût du moindre effort, elle amollit le corps et les esprits, elle facilite la débauche. Ses inventions, ses perfectionnements incessants créent de nouveaux besoins, excitent la concupiscence et facilitent la corruption. Les charges publiques deviennent des sinécures, la notion d'intérêt général disparaît et la cité s'affaiblit. Deux remèdes s'offrent : la Force qui, engendrant la peur, rappelle les individus à une plus juste conception de leurs devoirs, ou le retour à la Vertu, c'est-à-dire au désintéressement, au goût de l'effort gratuit, au mépris de la facilité et au dédain des richesses.

Mais la vertu ne se pratique pas facilement. Elle réclame un acquiescement, et un organisme éduqué ; elle est acte voulu par l'esprit mais exige une participation active du corps. Elle s'enfuit devant les besoins de ce corps, et l'âme est veule quand il est trop exigeant et qu'une vie sans effort lui enseigne la paresse. L'énoncé de principes sacrés ne suffit pas ; il faut habituer l'enveloppe à l'effort, à la douleur. Les Anciens l'avaient bien compris et, dans cet ordre d'idées, Sparte est un modèle. Le sport peut fournir cette discipline nécessaire, à condition qu'il ne devienne pas à son tour, falsifié, commercialisé, un instrument de corruption.

Car la cité n'est pas parfaite. Dans toutes les sociétés connues et expérimentées, le problème de l'argent s'est posé, germe de confusion. Pourtant, le désir de l'individu est juste, qui désire monnayer la supériorité que son travail et son effort lui ont acquise. Il pense améliorer ses conditions de vie, se libérer des soucis matériels et accorder ainsi tous ses soins à son activité la plus précieuse. Mais, il entre dans une voie dangereuse et il doit savoir qu'un jour ou l'autre, il peut lui être donné de choisir entre son rythme et son profit ; et ce dernier a bien des chances de triompher. Le sport doit rester une occupation désintéressée.

S'exercer pour courir le lendemain plus vite que la veille est un acte inutile ; il ne rapporte rien, qu'une satisfaction intérieure, le plaisir de s'être élevé, d'avoir fait un progrès. La cité doit apprendre aux citoyens que ce besoin de courir est aussi noble, aussi digne d'être satisfait, que celui de lire. Ces deux actes, étrangers à toute idée de profit, sont délassement, enrichissement et concourent à faire l'homme complet.

Mais le lecteur peut songer à écrire. Il veut obéir à l'appel supérieur de l'homme, créer. Il devient poète, penseur parce qu'il a quelque chose à dire, quelque chose de vrai, de pur : il le fait sans le souci de plaire, résolu à ne rien céder au goût du jour et du public. Un phénomène semblable se produit dans le domaine physique. Le sportif obéit alors à un rythme entendu pendant le libre jeu de ses muscles : il veut faire acte de poésie physique, mais rester fidèle à son rythme en refusant toutes les impuretés, toutes les contingences extérieures susceptibles de le modifier et de l'amoindrir. Le poète, l'athlète sélectionné sont, par essence, désintéressés, car ils sont porteurs d'un message ; ils disent, mieux que tous, ce goût de l'homme pour ce qui est beauté, élévation, ascension. Cette fidélité au rythme entendu leur est imposée par le devoir envers soi et par leur devoir envers la société. Pour la cité, pour l'individu, c'est une question d'idéal, de pureté.

Ce parallélisme entre les manifestations de la matière et de l'esprit ne doit pourtant pas abuser. Le corps atteint le point le plus exaltant, le plus noble, de sa beauté et de sa vigueur, au moment où l'esprit commence à peine sa course. Et la cité ne doit pas oublier d'enseigner, au risque de perdre sa liberté et sa dignité, que le geste physique est un moyen, mais seulement un moyen, qui permet à l'homme de se libérer des troubles, des exigences purement matérielles de son corps, et de s'élever, équilibré, vivifié, artères battantes, à la conquête de son esprit.

Pierre BOUTET.

L^o P 9097 B₃

L'HOMME DE CONFIANCE VOUS PARLE

Activité de notre Centre d'Entr'aide à Paris.

Le 16 janvier dernier, nos camarades du Centre d'Entr'aide ont organisé un goûter pour les enfants des prisonniers du VI J. Ce goûter a obtenu un grand succès.

Cent dix enfants y assistaient, et cette manifestation a montré à nos rapatriés, combien nos familles sont sensibles à l'intérêt qu'ils portent à nos enfants.

Cette fête, qui s'est déroulée dans une atmosphère de sympathie, a permis aux enfants de passer un agréable après-midi. Un copieux goûter fort apprécié leur fut servi et, ensuite eut lieu une distribution de jouets. C'est après avoir applaudi un illusionniste et deux clowns, que tout le monde se sépara.

Tous les membres du Secrétariat du VI J étaient présents et la joie des enfants fut la récompense de leur travail et de leur dévouement.

Défense des P. G. prévenus devant les Tribunaux militaires.

A la suite d'accords intervenus entre l'O.K.W. et M. l'Ambassadeur SCAPINI, les Hommes de Confiance des Stalags doivent s'occuper maintenant de la défense des Prisonniers de guerre poursuivis devant les tribunaux militaires.

J'ai désigné mon adjoint Victor ROY, pour s'occuper spécialement de cette question.

Il a, dès maintenant, toutes facilités pour communiquer avec les prévenus, et la possibilité de s'entretenir, soit verbalement, soit par correspondance, avec l'avocat allemand mandaté par la Mission SCAPINI pour la défense des Prisonniers de guerre.

Son rôle est donc celui d'un intermédiaire permanent, au Stalag, de cet avocat. Il peut ainsi préparer la défense des prévenus, en recueillant leurs dépositions et en rédigeant les lignes essentielles de la plaidoirie.

Les infortunés camarades inculpés pourront donc, en toute confiance, s'adresser à lui, dès leur arrivée au Stalag. Je puis les assurer qu'en toutes circonstances, rien ne sera négligé pour la défense de leurs intérêts.

Distribution de cartes individuelles de contrôle des distributions de vivres de la Croix-Rouge Française.

Lors de la distribution de vivres de la Croix-Rouge Française, (un demi colis américain par homme) du début de mars, il a été remis à chacun d'entre vous une carte de contrôle des distributions de vivres (Carte bleue).

Ces cartes, qui doivent être tenues très scrupuleusement à jour, par tous les Hommes de Confiance des kommandos, doivent permettre à tout prisonnier de guerre français du VI J de justifier, s'il est muté, de ses prétentions à participer à une distribution de Croix-Rouge qui n'aurait pas encore eu lieu dans le kommando qu'il vient de quitter, et qui serait en cours dans le kommando, camp ou hôpital dans lequel il viendrait d'être affecté.

Lors de toute mutation (Visite médicale à l'Hôpital, ou au Stalag, Convocation au Stalag, Changement de kommando), vous devrez être en possession de votre carte de contrôle. Si cette dernière est, en temps normal, entre les mains de votre Homme de Confiance, n'omettez pas de la lui réclamer au moment de votre départ.

Aucune réclamation ne pourra et ne devra désormais être prise en considération, si elle n'est pas accompagnée de la présentation de la carte individuelle de contrôle.

Distribution des vivres de la Croix-Rouge Française à l'Hôpital de Gerresheim.

Etant donné la création de la carte de contrôle des distributions de vivres, qui permet un contrôle facile des droits et des prétentions de chacun, les distributions de Croix-Rouge ont désormais lieu à l'Hôpital de Gerresheim, en une seule fois, au lieu d'être fractionnées en deux distributions comme précédemment.

Envoi de colis aux nécessiteux.

Grâce à des envois reçus de France, il m'a été possible, à la fin de février, d'adresser des colis à 425 de nos camarades particulièrement déshérités.

Étiquettes - Colis.

M. le Capitaine-Chef de la P.U. m'a fait savoir qu'à partir du mois de mars, il serait distribué mensuellement DEUX étiquettes de 5 kg., au lieu de l'étiquette de 5 kg. et des deux étiquettes de 1 kg. distribuées précédemment.

Par suite de circonstances imprévues, l'approvisionnement du Stalag en étiquettes de 5 kg. a été arrêté depuis le début de JANVIER. Je n'ai pas encore pu obtenir d'assurance sur la date à laquelle les distributions reprendraient normalement. Toutefois, les étiquettes de JANVIER ont pu être distribuées et je fais tous mes efforts, dans la faible mesure de mes possibilités, pour qu'une solution intervienne rapidement.

Communications de la Direction du Service des Prisonniers de Guerre.

A) Note sur le Secours individuel.

Par son Communiqué n° 107, du 8 MARS 1943, la Direction du Service des Prisonniers de Guerre a fait connaître que pour recevoir désormais des colis « composés de denrées fournies par le Gouvernement », chaque prisonnier de guerre devait se faire « inscrire » dans une Œuvre ou un Comité, par les soins de sa famille ou de son bienfaiteur habituel ou en s'adressant lui-même, s'il est sans famille, au Délégué Départemental de la zone SUD, ou du Comité Central d'Assistance, pour la zone NORD.

Il convenait en effet, « en raison de la faiblesse des ressources alimentaires du pays », d'assurer entre tous les prisonniers de guerre une « répartition égale » des ressources rendues disponibles à leur profit et pour cela d'envoyer à chacun d'eux le même nombre de colis semblables ».

C'est sur ce principe essentiel de l'« égalité absolue de tous les prisonniers de guerre devant la répartition, à quelque rang social qu'ils ap-

partiennent » que repose l'organisation du secours individuel. Elle permet ainsi de faire face aux graves difficultés du ravitaillement et d'éviter aux prisonniers d'avoir à souffrir de cette situation.

Il importe donc, pour que l'organisation mise sur pied fonctionne dans des conditions satisfaisantes, que le public se conforme strictement aux modalités prévues par le Communiqué Officiel n° 107 et accorde sa confiance totale au système de l'« inscription obligatoire », comme à une mesure propre à « garantir à chaque prisonnier la quote-part du secours individuel qui lui revient de droit. »

Dans l'état actuel des choses, cette quote-part lui permet de recevoir « mensuellement » : ou bien « 2 colis de 2 kg. 500 chacun » ; ou bien « 1 colis de 5 kg. » de denrées contingentes fournies par le gouvernement.

B) Envoi d'étiquettes à des Comités Œuvres ou Personnalités.

La Direction des Prisonniers de Guerre a cherché à éviter, dans toute la mesure du possible, que des prisonniers déshérités ou sans famille, qui n'ont pas eu connaissance des communiqués parus ou qui, par négligence, n'en ont pas respecté les prescriptions et ont continué à envoyer des étiquettes à des comités, à des commerçants, à des industriels ou à des Personnes charitables qui ne les avaient pas invités à le faire, puissent être privés de colis.

Dans ce but, elle effectue toutes les enquêtes nécessaires pour connaître la situation des intéressés.

En raison du nombre considérable d'étiquettes qui sont transmises à la Direction des Prisonniers de Guerre, ces enquêtes occupent un nombre important de personnes, dont le travail pourrait être employé plus utilement si les prescriptions étaient respectées.

Je suis donc chargé de vous faire connaître que les étiquettes, parties des camps postérieurement au 31 MARS à destination de Comités, de commerçants, d'industriels ou de personnes charitables, qui ne sont pas normalement en correspondance avec le prisonnier intéressé, seront « détruites ».

La Direction des Prisonniers de Guerre espère que d'ici cette date, les nombreux avis envoyés auront touché tous les prisonniers et que cette mesure ne risquera pas de priver de colis des prisonniers déshérités.

C) Envoi d'étiquettes à M. l'Abbé CASTA, par les prisonniers de guerre Corses.

Dans « Le Nouvelliste » du 15 Janvier dernier, je vous ai communiqué une lettre de la Maison du Prisonnier du Rhône signalant que M. l'abbé CASTA, prêtre corse demeurant actuellement 152 Cours Gambetta à LYON, demandait à ses compatriotes prisonniers de lui envoyer des étiquettes.

La demande de l'abbé CASTA a été mal interprétée, car, en réalité, ce dernier désire recevoir des étiquettes des seuls prisonniers corses dont la situation est digne d'intérêt, parce qu'ils n'ont absolument aucune famille ou aucun ami en zone Nord et en zone Sud qui ait pu les faire inscrire à un Comité pour l'envoi de leurs colis.

C'est seulement cette catégorie de prisonniers qu'il a l'intention d'aider. Or, l'abbé CASTA reçoit, actuellement, de nombreuses étiquettes qui lui sont adressées par des prisonniers dont beaucoup ne sont d'ailleurs pas Corses, et il lui est impossible de les honorer.

Pour les Prisonniers de Guerre auvergnats.

Les Hommes de Confiance sont priés de me faire connaître, dès que possible, les NOM, PRENOM, MATRICULE et ADRESSE CIVILE de leurs camarades nécessiteux, malades ou ayant leur famille dans le besoin, qui résidaient à la mobilisation dans les départements du PUY-de-DOME ou du CANTAL.

Communication du Service des Journaux.

Réabonnements. — Dorénavant, les listes de réabonnements aux journaux doivent être parvenues au Stalag le 25 du deuxième mois du trimestre en cours (Dernier Délai).

Les prochaines listes devront être reçues le 25 AVRIL au plus tard, pour le trimestre JUIN, JUILLET, AOUT 1944.

Par suite du manque de papier, le chiffre des abonnements du Stalag pour certains quotidiens et périodiques est limité. Les demandes pour les mois de MARS, AVRIL, MAI, ont dépassé ce chiffre, et le surplus ne pourra être livré.

Le service des journaux est donc dans l'obligation de rembourser à certains kommandos une partie de leur commande des journaux suivants : « La Petite Gironde », « La Gerbe », « Le Soir », « La Legia », « Les Sports ».

Les Hommes de Confiance des Kommandos sont priés de ne pas accepter de nouveaux abonnements pour ces journaux et de s'en tenir aux chiffres de leur liste de DÉCEMBRE JANVIER FÉVRIER.

Communication aux Kommandos de Culture qui m'adressent des Colis pour les Sinistrés.

De nombreux kommandos de culture me font parvenir régulièrement, depuis JUIN dernier, des colis de vivres destinés aux sinistrés ou à des camarades privés de colis.

Un grand nombre de ces colis me parvenant sans aucune indication du kommando expéditeur, je m'excuse auprès de tous ceux à qui, faute d'avis d'envoi, je n'ai pu adresser d'accusé de réception.

Au nom de tous, je tiens à remercier très vivement, ici, tous ces camarades des kommandos de culture, pour leur geste si généreux, et je les félicite pour cette belle manifestation de leur esprit de solidarité et de camaraderie.

Nous n'avons pas, heureusement, eu à déplorer de sinistrés au cours de ces derniers mois, et j'ai décidé de distribuer ces colis entre les kommandos d'évadés qui se sont formés depuis quelque temps. La plupart de ces évadés, en effet, viennent d'autres Stalags et sont, de ce fait, privés de tout colis individuel pendant plusieurs mois.

L'Homme de Confiance de l'un de ces kommandos, le kdo. 882, m'a d'ailleurs prié d'exprimer ses remerciements, par la voie du journal, aux Kommandos de culture. La plupart des colis qu'il a reçus étaient, en effet, dépourvus de l'adresse des donateurs, et il regrette vivement de n'avoir pu les remercier directement.

Adjudant Édouard QUIDEL
Homme de Confiance Principal du Stalag VI J.

FÊTES de NOËL et du JOUR de l'AN

Groupe des Loisirs: « ESCALE 1615 »



Les distractions ont été nombreuses au kommando 1615 pendant les fêtes de fin d'année. Elles ont nécessité de la part de tous, un très gros effort qui mérite d'être souligné. Il fournit la preuve que le moral reste bon et fait honneur aux deux animateurs, Maurice RAYNAL, Homme de Confiance et Emile MAROLA, chef de camp.

Le VENDREDI 24 DÉCEMBRE, il y eut soirée musicale et bal de nuit avec un plantureux réveillon. L'orchestre, dirigé par A. DRUPT, et des chanteurs se firent entendre.

Un arbre de Noël, chargé de cadeaux dont la valeur atteignait la coquette somme de 1.770 RM., apporta à chacun un joli souvenir. Une loterie de bienfaisance rapporta la somme de 500 RM. à la Mutuelle du Stalag et la somme de 350 RM. à celle du kommando. Personne ainsi n'a été oublié.

Le SAMEDI 25 DÉCEMBRE fut consacré à une matinée loufoque avec concours de grimaces, de fumeurs, de goinfres, de fainéants, etc... Ce furent quelques heures de détente et de fou-rire.

Le DIMANCHE 26 DÉCEMBRE, la troupe théâtrale « Escale 1615 » présenta « Topaze » de Marcel Pagnol. Il faut admirer le metteur en scène et les acteurs qui, en dépit des heures de travail et des nombreuses alertes interdisant les répétitions, réussirent à présenter d'excellente façon cette grande œuvre. Tous les acteurs furent parfaits; citons toutefois VALLIN, exquise et charmante Suzy Courtois; GOURON, Topaze de qualité et en outre directeur de la troupe. Cette pièce fut jouée de nouveau le dimanche 9 janvier pour les camarades de kommandos voisins. Au total 900 spectateurs se divertirent grâce à l'« Escale 1615 ». Ces 900 spectateurs témoignèrent d'ailleurs de façon spontanée et chaleureuse leur enthousiasme devant une si belle réussite et cette réussite n'étonna personne, car, après « Sud », « La Fille du Puisatier », « Monsieur Ruy Blas », « Topaze » ne pouvait être qu'un succès; et il le fut pleinement, prouvant que l'« Escale 1615 » est sur la bonne voie et qu'elle s'y maintient malgré le temps qui passe, et le découragement qui pourrait en résulter.

Le 31 DÉCEMBRE, la soirée fut montmartroise. Des chanteurs, des chansonniers et un grand bal firent oublier à tous qu'une mauvaise année mourait. Ce bal, costumé, fut une innovation au kommando et obtint un vif succès.

Le 1er JANVIER 1944, la troupe de Lennep, « Folies 223 », sous la direction de G. SARBACH et que les lecteurs du « Nouvelliste » connaissent déjà, vint jouer « BICHON ». Ce fut un grand succès qui réjouit fort les spectateurs car la pièce est fort drôle, et fut très bien jouée.

Pour terminer, citons ces quelques lignes de notre camarade Maurice RAYNAL, Homme de Confiance du kommando, qui soulignent l'atmosphère de cette semaine de fêtes :

« De ces journées, nous garderons certainement un excellent souvenir. Au sein du kommando d'Hasten a régné une entente parfaite et une cordiale camaraderie. Nous avons trouvé de la joie, du plaisir et, en même temps, dans nos réjouissances, nous avons néanmoins songé à la France et aux familles qui souffrent de la guerre et de l'absence de certains des leurs.

« Nous espérons avoir atteint ou presque le but recherché qui fixe depuis longtemps notre ligne de conduite: maintenir notre moral en kommando et venir en aide le plus possible aux vieillards, aux femmes et aux enfants de France.

« Jusqu'alors, nous avons eu le bonheur d'être épargnés par les bombardements; notre devoir était d'en exprimer d'une façon quelconque notre gratitude et c'est pour cela que nous avons songé à ceux dont le destin fut moins clément ».

Maurice RAYNAL.

L'ESSOR THÉÂTRAL du Kdo. 1426

Ce théâtre a vu le jour en août 1940 et a fait depuis son chemin. Notre camarade CHENAULT préside à ses destinées avec son adjoint HOUDET. Le premier joue les rôles de duègne, le second les ingénues, tâches particulièrement difficiles. Leur modestie n'a d'égale que leur talent.

« L'Enigme », drame en deux actes de Paul Hervieu, de l'Académie Française, a vu récemment les feux de la rampe. Jean ROSE, néophyte fit valoir un véritable talent; Marcel CHENAULT, François HOUDET tinrent les rôles féminins; A. MARCELLAS, Michel SADORGE, Rémy LAUREYS, JOUSSELIN et ELIOT se partagèrent les autres rôles et se montrèrent tous des acteurs de grande classe. A la même séance, une comédie en 1 acte, « A propos de pattes », fut interprétée par HOUDET, LARRIEU, CHENAULT, SADORGE et LAUREYS, avec conviction.

Lors de la dernière soirée, « Cyprienne », comédie en 1 acte de J. Draut, avec CHENAULT, GRILLON, Pierre MERAIN et CLAUDUS, déclina de frénétiques applaudissements. Vint ensuite « L'Ami Trédurec », comédie en 1 acte. Claude COMTE, Emile AMARD, Marcel GLAUDUS, talentueux acteurs, recueillirent d'inextinguibles applaudissements. « Le Bègue malgré lui », comédie militaire, clôtura la séance et fut jouée avec soin par Marc PINSARD, Robert PILLOT, DARTIGUES et ELIOT. Aux entr'actes, l'« Orchestre Marius » nous prodigua sa bonne musique.

Une soirée de cabaret due à la présentation soignée de NOE et FORNERON, chansonniers, obtint un réel succès et fit naître des rires homériques.

Les mélomanes regrettent que l'« Orchestre Félix MOLLIER » n'ait pu se faire entendre par suite d'un fâcheux contre-temps.

Rendons hommage à tous ces artistes qui, après 12 heures de travail à l'usine, au lieu de se laisser vivre dans un doux farniente n'hésitent pas à piocher leurs rôles pour distraire leurs camarades.

Un Spectateur.

NOËL 1943 AU Kdo. 1155 (ex-1531)

Aller au théâtre, au music-hall, et faire une croisière à travers les sites pittoresques, sans sortir de la salle d'un kommando, peut sembler une gageure, et cependant, c'est ce que nous offrîrent pour leur fête de Noël le 25 décembre 1943, les troupes théâtrale et artistique du kdo. 1155, à Langenberg.

(Devant 300 spectateurs, avec la participation de l'orchestre BONAMIS et HERMANN, la séance commence par la présentation du traditionnel sapin illuminé; puis la chorale, sous la direction de J. POINAS, ensuite FOUILLET chante « Ça sent si bon la France », repris en chœur par l'assistance et la première partie du programme se termine par une saynète, « La Génisse à Durapiat », précédée d'une comédie très gaie « Une Nuit orageuse », et suivie d'un vaudeville de Courteline: « L'Affaire de la rue de Lourcine ». Gros succès pour les acteurs: CLERMONT, CASTELAIN, FOUILLET, DELCOURT, LOCHARDET, VASSEUR, OREAL, POINAS, TARDY, GAMARD, BUSSEUIL, DEXTRE. Pendant l'entr'acte, les décorateurs BERGÈRE et GILLET préparent la lumière des grandes visions prévues au cours de la croisière qui va commencer. Pendant ce temps les spectateurs se désaltèrent).

Silence, orchestre, c'est l'embarquement sur un grand navire, tout récemment sorti des chantiers, le « 1155-F. », qui va nous conduire vers des contrées inconnues. Balancés par des flots d'harmonie, nous avançons rapidement et touchons terre en Afrique. Le rideau se lève sur une vision marocaine où un sultan reçoit en son palais un riche européen en voyage d'agrément; nous assistons, émerveillés, aux chants, danses, coutumes du pays (je dois dire que le montage et l'interprétation de ce tableau ont demandé un travail considérable, et l'agrandissement de notre scène, pourtant très spacieuse). Nous repartons et longeons au crépuscule une côte sauvage, pourvue d'une forêt magnifique, et dans le calme du soir, nous entendons un murmure, puis des chœurs; ce sont les chasseurs de la Saint-Hubert qui traquent un cerf apeuré. Mais la nuit descend de plus en plus, et, soudain, vision de rêve, le bateau nous dépose devant un vrai paradis: une magnifique terrasse, toute de marbre rose, garnie de fleurs blanches, surplombée d'une clarté bleue: Un Pierrot, tout de blanc vêtu et chantant d'une voix douce et harmonieuse son aubade à la lune qui darde ses rayons d'argent sur ce décor splendide. Puis, un train rapide nous entraîne vers d'autres sites. Le rideau se lève sur la quatrième et dernière vision: les belles montagnes de France, les Pyrénées, tableau merveilleux, et terme de notre voyage, où un vieux paysan, accompagné d'une charmante fille, chante un hymne d'allégresse aux cimes neigeuses; puis apparaît un chœur de montagnards aux chants graves et harmonieux, qui termine ce superbe tableau. Le rideau tombe et pendant que l'orchestre joue la retraite, la foule crie sa joie.

Un grand merci et des félicitations à tous. Notre dévoué ami et Homme de Confiance Jean POINAS et ses précieux collaborateurs BERGÈRE et GILLET peuvent être fiers de leur œuvre.

Soyons toujours forts et toujours joyeux, et pensons à notre beau et cher pays: « Ça sent si bon la France »...

Victor HAUTEFEUILLE.

KOMMANDO 1332

Le kommando 1332 ne possède pas seulement la plus ancienne section sportive du Stalag et l'une des plus actives, il a aussi une activité intellectuelle et artistique et sa troupe artistique collabore avec celles du district de Solingen « Tue le Cafard », « Opéra de 4-Sous », « Bigoudis Théâtre », « SEK », « La Classe », pour tenter de distraire leurs camarades.



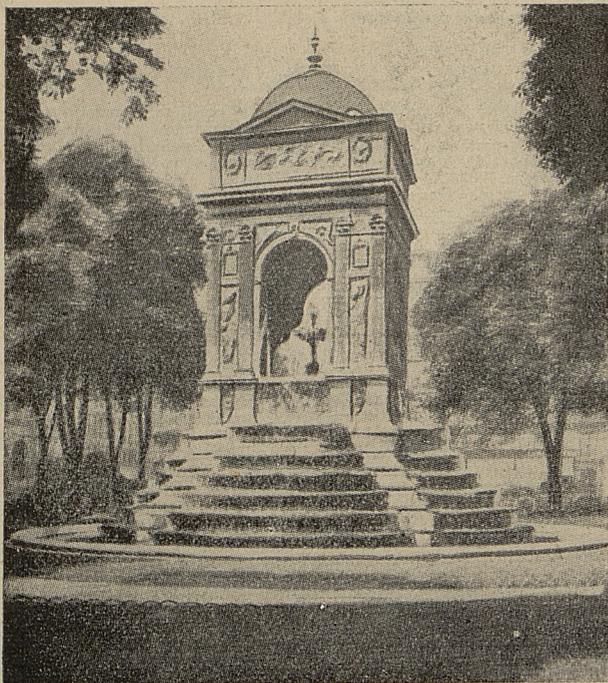
Et vous pouvez voir sur cette photographie, qu'en attendant le grand jour tant attendu, les membres de l'orchestre du 1332 ne perdent ni leur sourire, ni leur bonne mine, et leur entrain et qu'ils sont bien décidés à rentrer chez eux « en pleine forme », tout comme leurs complices les sportifs.

MUSICIENS, CHORISTES, CHANTEURS

Je dispose actuellement, mais en quantité très limitée de: Solfège élémentaire, de A. Bridet; Solfège des solfèges, de Danhauser et Lemoine, 1 b, 2 a, 3 a, et 6 b; Traité de la fugue, par André Gédalge; Classiques pour piano 2 et 4 mains; Pour chorales: Vieilles chansons françaises harmonisées pour 3 et 4 voix; Extraits d'opéra (piano et chant); Mélodies classiques (piano et chant), de Henri Duparc, Charles Bordes, Beethoven, Mozart et Haydn, César Franck, Gabriel Fauré, Reynaldo Hahn, Albert Roussel, Déodat de Séverac, Camille Saint-Saëns, Claude Debussy; Album (piano et chant) des éditions Marcel Labbé, Raoul Breton, Paul Buscher, M. Selmer, Ray Ventura; Album pour piano (hot, et swing, très difficile), Fats Waller, Charles Henry, Johnny Uvergolts, Peter Kreuder, Django Reinhardt.

Fernand OZERÉ,
Chef d'orchestre au Stalag VI J.

NOTRE VIEUX PARIS



L'ACTUEL SQUARE DES INNOCENTS
La fontaine avec les nymphes de Jean Goujon.

Un Cimetière Parisien au Moyen-Age Les « Saints-Innocents »

UN peu à l'écart des Halles, en bordure de la rue Saint-Denis, un petit square, îlot de verdure inattendu au milieu de ce quartier grouillant et matérialiste du « ventre de Paris », se cache timidement entre les hautes maisons qui l'enserrent.

Il serait tout à fait ignoré des Parisiens si, au centre, ne se dressait une fontaine monumentale, œuvre de Pierre Lescot et de Jean Goujon, dont les nymphes en bas-reliefs constituent un des plus gracieux chefs-d'œuvre de la Renaissance. Quelques bancs dissimulés dans l'enclos offriraient une place de choix pour admirer cette merveille, s'ils n'étaient occupés à longueur de journée — et de nuit —, par les pittoresques clochards qui hantent ce quartier, pauvres hères toujours à l'affût d'une piécette à gagner, d'une épluchure à ramasser.

Parisien, mon frère, sais-tu qu'à cette place tu foules un sol sacré ? Sais-tu que cet endroit fut, pendant plus de six siècles, le plus grand cimetière de la rive droite, et même le plus grand cimetière de Paris, et que d'innombrables générations, après avoir vécu, aimé, connu les joies qui adoucissent la vie, et les passions qui déchirent le cœur humain, ont trouvé dans ce carré de terre l'oubli des misères de ce monde, l'anéantissement charnel.

On peut supposer que l'origine de cette nécropole remonte à l'époque gallo-romaine. Elle était située, en effet, en bordure de la route de Saint-Denis, à peu de distance de la Seine, donc à proximité de Lutèce. Si, tenant compte de cet emplacement, on se rappelle la coutume des Romains d'élever leurs tombeaux le long des chemins, à la sortie des villes, on peut penser qu'ainsi fut formé le noyau du futur cimetière. Quoiqu'il en soit, les documents les plus anciens faisant mention des Saints-Innocents remontent au XI^e siècle. On sait qu'à cette époque une église placée sous ce vocable s'élevait au lieu dit « Les Champeaux », en bordure de la route de Saint-Denis. Le territoire des Champeaux, assez vaste, devait englober plus tard les halles. Le cimetière entourant l'église recevait naturellement le nom de celle-ci. Ce grand carré de terre grasse et herbue, parsemé de quelques tombes devait, avec l'agrandissement du Paris du Moyen-Age, prendre une importance considérable dans la vie de la cité. Bientôt enserré de tous côtés par les constructions, il se limitait approximativement au quadrilatère que forment actuellement les rues Saint-Denis, Berger, des Innocents et de la Lingerie.

A cette époque aux mœurs rudes et naïves, la vie se mêlait volontiers à la mort (rappelez-vous les diverses danses macabres de France), et le voisinage des défunts n'empêchait pas les vivants de prendre leurs ébats. Des abus, comme toujours, se produisirent. Des filles de joie vinrent exercer leur métier, les nuits d'été, sur l'herbe, entre les tombes fraîchement comblées. Pour mettre fin au scandale, Philippe-Auguste, en 1186, fit enclore le cimetière sur trois côtés par des murs massifs, le fond étant fermé par l'église.

Saint-Louis autorisa les lingères, qui vendaient nappes, serviettes, draps, chemises, rochets, guimpes et voilettes, à étaler leurs marchandises le long du mur ouest du cimetière. Ce fut l'origine de la rue de la Lingerie.

A l'intérieur de l'enclos, contre la muraille, vint bientôt s'adosser une galerie de pierre fortement voûtée, formant cloître. Elle comptera, terminée, quatre-vingt arcades surmontées d'un grenier à hauts toits en pente et grandes lucarnes d'accès, grenier qui constituera le charnier proprement dit. Dans cette galerie s'aligneront bientôt les pierres tombales des bourgeois de Paris, le terrain non couvert étant laissé au menu peuple. Si l'enterrement d'un riche bourgeois, du fait de la tombe particulière, revêtait un certain cérémonial, celui d'un pauvre hère, d'un homme du bas-peuple, était beaucoup plus simple : une fosse de grandes dimensions, très

profonde, était creusée dans un coin du pré ; les prières dites, on y déposait le corps cousu dans un linceul ; le mort suivant prenait la place à côté, et ainsi de suite. Quand une rangée était complète, on la recouvrait d'une couche de terre, et l'on commençait dessus une nouvelle rangée. Les corps arrivant à un certain niveau, la fosse était comblée et une autre ouverte à côté. Le tour de terrain étant fait au bout d'un certain temps, on retirait pour les déposer dans le charnier les ossements de la première fosse, et l'on recommençait l'opération. Aucune surprise n'était à craindre, la terre du lieu ayant la propriété extraordinaire, aux dires de nos pères, de consumer les corps en quelques jours.

Voici l'aspect du cimetière au XV^e siècle :
Au centre du terrain, une lanterne des morts, dans un coin une croix en pierre élevée par une famille de notables, les Bureau, et qui perpétuera leur nom durant plusieurs siècles. De-ci, de-là, quelques pierres tombales, plus loin l'ouverture béante d'une grande fosse. Comme fond, l'église des Saints-Innocents, et, sur les côtés, les galeries de cloître du charnier ; aux lucarnes des combles apparaissent têtes de morts, tibias, fémurs, empilés pêle-mêle. Sur les murs de la galerie vient d'être peinte à fresque la célèbre Danse Macabre, au pied de laquelle se pressent, dans un pittoresque désordre, des pierres tombales de toutes formes aux inscriptions naïves et curieuses.

Au milieu de ce décor circule une véritable foule : fossoyeurs, clergé, parents venant conduire un défunt à sa dernière demeure, promeneurs, amoureux se contant fleurette à l'abri des arcades ; enfin, la proximité des Halles et les rues très commerçantes des environs en font un endroit tout désigné pour les rendez-vous d'affaires. Parmi tout ce monde, les « marchands à la sauvette » de l'époque exercent leur petite industrie. Des enfants s'ébattaient au milieu du terrain, se poursuivaient à travers les tombes, quelques chiens participent aux jeux des gosses, se promènent gravement, ou s'occupent, dans un coin, à ronger un os oublié, ou dérobé aux fossoyeurs. Voilà comme François Villon put voir les Innocents « au temps de sa folle jeunesse ».

Plus tard, peut-être, gueux lui-même entre les gueux, vint-il, pendant les rudes hivers, se mêler fraternellement aux miséreux et se chauffer aux feux entretenus d'ossements empruntés au charnier !

Les années s'écoulaient, les règnes passaient. Henri IV est assassiné dans la rue de la Ferronnerie, à quelques pas du cimetière. Louis XIII monte sur le trône, règne, meurt, puis Louis XIV, Louis XV... les générations viennent s'ensevelir aux Saints-Innocents, sans cesse remplacées par les suivantes, comme, sur les marches de la crypte royale de la basilique de Saint-Denis, le roi défunt, dans son cercueil, sur les tréteaux de fer, attend que son successeur vienne prendre sa place, pour s'enfoncer dans les profondeurs des caveaux, dans l'oubli.

Ouvrons Sébastien Mercler pour nous faire une idée de l'aspect du charnier des Innocents en 1780. Il décrit les échoppes des écrivains publics auxquels les servantes viennent demander la rédaction de leur courrier amoureux : « ... Sans la secrète correspondance des cœurs qui n'est pas sujette aux vicissitudes, ils iraient augmenter le nombre déjà prodigieux des squelettes qui sont entassés au-dessus de leurs têtes, dans les greniers surchargés de leur poids. Quand je dis surchargés, ce n'est pas une figure de rhétorique. Ces ossements accumulés frappent les regards et c'est au milieu des débris vermoulués de trente générations, qui n'offrent plus que des os en poudre, c'est au milieu de l'odeur fétide et cadavéreuse qui vient offenser l'odorat, qu'on voit celle-ci acheter des modes, des rubans, et celle-là dicter des lettres amoureuses ».

Peu à peu, les immenses greniers se sont en effet remplis et débordent d'ossements, le sol s'est exhaussé sous l'apport sans cesse renouvelé de l'humus humain. La terre, épuisée depuis tant de siècles, a perdu ses merveilleuses propriétés, n'arrive même plus à consumer les corps dans un délai normal. Dans les sous-sols des maisons voisines, les murs suintent, les gens sont asphyxiés dans leurs caves par les émanations. Après un mémoire sur l'hygiène lu à l'Académie de Médecine en 1783, un arrêté pris en 1785 ordonne la fermeture du cimetière et la translation des ossements dans les carrières désaffectées de la rive gauche (Catacombes), au lieu dit « La Tombe-Issoire ».

Le Lieutenant-Général de police, Jean Lenoir, est chargé de l'exécution. En 1786, des chars funèbres transportent, le soir, au son de l'office des morts, les restes humains des Innocents dans les galeries souterraines où s'installe également une sorte de musée lapidaire, composé de pierres tombales, de croix et d'inscriptions.

Un coin du cimetière des Innocents sera bâti et le reste aménagé en marché. La fontaine, primitivement adossée à l'église, sera, lors de la démolition de celle-ci, transportée à l'endroit qu'elle occupe actuellement. Du marché, le Second Empire fera le square actuel.

Seuls témoins des temps révolus, quelques arcades subsistent en bordure du jardin, rue des Saints-Innocents. De hautes maisons ont été édifiées sur ces puissantes assises. Des marchands de fromages en gros ont empilés leurs marchandises sous les voûtes séculaires. Par une ironie du sort, des monceaux de fromage de Hollande, vulgairement appelés « tête de mort » ont pris la place des ossements.

Au cours des âges, plusieurs millions de Parisiens ont trouvé en cet endroit leur dernier asile. Leurs ossements reposent actuellement aux catacombes, c'est vrai, mais ce petit coin doit nous être sacré, car la terre à cette place a reçu leurs corps encore tièdes ; elle est faite de leur chair et de leur sang, elle a été arrosée des pleurs des vivants et a connu l'immense douleur humaine.

Albert FISCHER, VI G 8640.

† NÉCROLOGIE †

Au nom de tous les camarades du kommando, je remercie les camarades des kommandos 1209 d'Harzopft et 1150 de Kettevig, pour la sympathie qu'ils nous ont témoignée à l'occasion des funérailles de notre camarade TILLIER Paul, décédé accidentellement le 30 janvier 1944.

M.-de-L. Pierre BOURDON, H. de C. du Kdo 1210.

— Lucien THEVENET, Homme de Confiance du kommando 1906 et ses camarades ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de leurs camarades

POTIER Georges, 42.607, décédé le 30 novembre 1944,

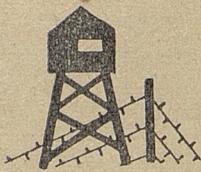
et VIDAL Henri, 21.617, décédé le 2 février 1944, victimes d'un accident du travail. Ils remercient tous ceux qui leur ont apporté une marque de sympathie en ces tristes circonstances.

Le terme de l'habileté est de gouverner sans la force. — Vauvenargues.

CENTRE D'INFORMATION



Militaires à Solde Journalière



CET article est susceptible d'intéresser tous les militaires de réserve et certaines catégories de militaires de carrière.

En effet, le jour où a commencé notre captivité, tous les sous-officiers, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs n'étaient pas à solde mensuelle et d'autre part, les caporaux ou brigadiers et

les soldats sont toujours à solde journalière.

Il y a donc lieu de considérer les différents taux journaliers auxquels ils peuvent prétendre depuis le premier jour du mois de leur capture jusqu'au jour prochain de leur démobilisation.

Il y a trois catégories de solde à considérer :

- Solde journalière (avant 2 ans de service);
- Solde journalière plus la haute paye (après 2 ans), (haute paye de guerre pour les militaires de réserve, haute paye d'ancienneté pour les militaires de carrière);
- Solde de captivité.

En principe, les sous-officiers, les caporaux-chefs ou brigadiers-chefs ont droit au bénéfice de la solde mensuelle après 3 ans de service effectif. Les sous-officiers, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs liés par contrat obtiennent ce bénéfice après 2 ans seulement de service effectif; de même les anciens engagés, les engagés de la guerre 14-18, etc...

La solde journalière est due aux militaires pour une période allant :

1^o DU PREMIER JOUR DU MOIS DE LA CAPTURE AU JOUR DE LA CAPTURE EXCLU. — Pendant cette période, les militaires ont droit à leur solde journalière, augmentée de la haute paye s'ils ont plus de deux ans de service, et, quelle que soit leur ancienneté, à une indemnité forfaitaire journalière (vivres, chauffage, etc.).

Les taux applicables sont :

Grade	Solde journalière	Haute Paye de Guerre	Indemnité forfaitaire
Adjudant-chef	4,20	11,80	14,10
Adjudant	3,45	9,55	14,00
Sergent-chef			
ou M.-d.-L.-Ch.	2,25	7,75	5,35
Sergent ou M.-d.-L.	1,95	6,05	5,35
Caporal-chef			
ou Brigadier-chef	1,75	4,00	4,00
Caporal ou brigadier	0,70	1,00	1,30
Soldat de 1 ^{re} classe	0,60	0,50	1,30
Soldat de 2 ^{me} classe	0,50	0,50	1,30

Au lieu de la haute paye de guerre, les militaires liés par contrat ont droit à une haute paye d'ancienneté aux taux ci-dessous :

	Caporal	Soldat
Après 10 ans	6,25	4,20
5 ans	5,75	3,70
3 ans	5,05	2,95
la durée légale	2,00	1,20

2^o DU JOUR DE LA CAPTURE A LA VEILLE DU JOUR DU DEPART DU CAMP DE P. G. — C'est-à-dire pendant l'internement. Pour les militaires prisonniers de guerre, une solde de captivité est prévue, indépendante des sommes versées par la puissance détentrice en rétribution du travail fourni. Cette solde est aux taux suivants :

Adjudant-chef	7,00
Adjudant	6,00
Sergent-chef	3,80
Sergent	3,33
Caporal-chef	3,00
Caporal	1,18
Soldat de 1 ^{re} classe	1,00
Soldat de 2 ^{me} classe	0,83

Cette solde de captivité étant plus élevée que la solde journalière et moins élevée que la solde journalière augmentée de la haute paye, les militaires à solde journalière n'en bénéficient que lorsqu'ils n'ont pas encore deux ans de service.

Exemple : Un caporal non lié par contrat avait dix-huit mois de service au moment de sa capture. Pendant les six premiers mois de son internement, il sera crédité de la solde de captivité. Ces six mois écoulés, puisqu'il a deux ans de service et le droit à la haute paye, il sera crédité de la solde journalière de l'intérieur augmentée de la haute paye.

3^o DU JOUR DU DEPART DU CAMP DE P. G. AU DIXIEME JOUR SUIVANT LA DEMOBILISATION (le jour de la démobilisation étant inclus dans les 10 jours). — Pendant cette période, le militaire a droit à sa solde augmentée de la haute paye, (car maintenant tous les militaires sont au-dessus de 2 ans), plus une indemnité forfaitaire globale de 40 fr. (cette indemnité est de 40 fr. pour les caporaux ou brigadiers et les soldats. Tous les sous-officiers, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs étant à solde mensuelle, ils perçoivent leur solde et leurs indemnités sur d'autres bases).

Toutes ces indications se résument dans le tableau ci-dessous :

Grade :	Avant l'internement		Pendant l'internement		Après l'internement	
	Avant 2 ans (1)	Après 2 ans (2)	Avant 2 ans (3)	Après 2 ans (4)	Solde journ.	Indem. globale
Adjudant-chef	18,30	30,10	7,00	16,00		
Adjudant	17,55	27,10	6,00	13,00		
Sergent-chef	7,60	15,35	3,80	9,00	(5)	(5)
Sergent	7,30	13,35	3,33	8,00		
Caporal-chef	5,75	9,75	3,00	5,75		
Caporal	2,00	3,00	1,18	1,70	1,70	40,00
Soldat de 1 ^{re} classe	1,90	2,40	1,00	1,10	1,10	40,00
Soldat de 2 ^{me} classe	1,80	2,30	0,83	1,00	1,00	40,00

Les sous-officiers, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs bénéficient des dispositions ci-dessus jusqu'au jour où ils sont admis au bénéfice de la solde mensuelle.

MILITAIRES DE CARRIERE A SOLDE JOURNALIERE. — En dehors des dispositions qui viennent d'être énoncées, les militaires à solde journalière liés par contrat continuent à bénéficier des autres avantages afférents à leur état.

Suppléments de haute paye spéciaux à certaines armes; Indemnité temporaire de chef de famille; Primes de spécialités; Charges de familles ou allocations familiales; Indemnité de logement; Prime d'engagement ou de rengagement.

Pour appliquer le tableau ci-dessus aux militaires de carrière tenir compte de la haute paye d'ancienneté à la place de la haute paye de guerre, et remplacer l'indemnité globale forfaitaire par une indemnité représentative de vivres pour 30 jours de permission.

Les militaires à solde journalière liés par contrat peuvent déléguer une partie de leur solde. A l'épouse ou aux ascendants ou descendants, ils peuvent déléguer la totalité de la haute paye d'ancienneté et, éventuellement, le supplément de la haute paye et les allocations d'ordre familial.

A une tierce personne, ces militaires ne peuvent déléguer que des sommes dont les maxima mensuels sont indiqués ci-dessous :

	Caporal	Soldat
Après 10 ans de service	160	110
5 » » »	150	100
3 » » »	130	70
la durée légale	50	30

Les militaires de réserve à solde journalière n'ont pas la possibilité de déléguer quoi que ce soit de leur solde. Ils en toucheront d'un bloc, tout l'arrière, le jour de leur démobilisation.

(1) Chiffres comprenant la solde journalière et l'indemnité forfaitaire journalière de vivres, chauffage.

(2) Solde journalière, haute paye de guerre et indemnité forfaitaire journalière.

(3) Solde de captivité.

(4) Solde journalière plus haute paye de guerre.

(5) Chiffres non donnés, tous ces militaires étant maintenant à solde mensuelle.

FONCTIONNAIRES

Nouveaux traitements des fonctionnaires civils de l'Etat.

LES traitements des fonctionnaires civils de l'Etat étaient, jusqu'à présent, répartis en un très grand nombre d'échelles particulières.

Une loi, en date du 3 août 1943, publiée au J. O. du 4 août 1943, a fait disparaître cette diversité dont les inconvénients étaient certains.

Désormais, à l'exemple de la Société Nationale des Chemins de Fer et de nombreux pays étrangers, les fonctionnaires et agents civils titulaires de l'Etat seront classés, en vue de la détermination de leur traitement, dans une des échelles ci-après (voir page 6), comportant des traitements maxima et minima.

Il y a trente échelles. Certaines sont simples, d'autres comportent des indices. Il y a ainsi l'échelle 9a et l'échelle 9b. Elles diffèrent par le traitement minimum mais ont le même traitement maximum.

CENTRE D'INFORMATION (suite)

L'échelle I va de 10.000 à 13.000 et l'échelle 30 de 100.000 à 180.000. La répartition des fonctionnaires et agents entre les diverses échelles sera arrêtée par un jury de classement dont la composition est celle de la délégation spéciale du Comité budgétaire.

Ce classement ne pourra, en aucun cas, entraîner une réduction des émoluments perçus par un fonctionnaire.

Dans la limite des maxima et des minima ainsi fixés, des décrets contresignés par le Secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances et par le Secrétaire d'Etat intéressé détermineront les traitements et les classes afférentes à chaque emploi.

La plupart des Ministères ont fait paraître au Journal Officiel les décrets portant classification de leurs fonctionnaires dans les échelles prévues par la loi du 3 août 1943.

A titre d'indication, parce qu'ils représentent certainement la catégorie de fonctionnaires la plus nombreuse au Stalag, nous indiquons ci-après les nouveaux traitements des instituteurs, classés à l'échelle IIa, et qui sont ordonnés par le décret n° 8 du 15 janvier 1944 du Ministère de l'Education Nationale (J. O. n° 14 du 16/1/44) :

Classes		Instituteurs	
		Traitements	Indemnités de fonctions
Hors Classe	32.000	4.500
1 ^o Classe	29.000	4.500
2 ^o "	27.000	4.500
3 ^o "	25.000	4.500
4 ^o "	23.000	4.500
5 ^o "	21.000	4.500
6 ^o "	19.000	4.500
Stagiaires	16.000	4.500

Les dispositions de cette loi entreront en vigueur à dater du 1er juillet 1943. Nous nous tenons à la disposition des fonctionnaires des autres catégories pour tous les renseignements qu'ils voudront nous demander concernant ces nouveaux traitements.

Le rapport de M. Pierre CATHALA, ministre secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, au sujet de cette loi générale, se terminait ainsi :

« Nous vous proposons donc de substituer l'ordre au désordre, et, à cet effet, de fixer un nombre limité d'échelles de traitements à l'une desquelles sera rattachée, sans variantes possibles, chacune des catégories de fonctionnaires.

Nous posons, en fait qu'il n'est pas de personnel, si nombreux soit-il, pas d'administration, si évoluée soit-elle, qui ne puisse s'organiser rationnellement dans un tel cadre assez large, pour différencier les agents selon une juste hiérarchie, assez circonscrite, pour éviter les superfluités et complications actuelles »



Pour les Réfugiés et les Sinistrés

NOUS croyons rendre service à un certain nombre de camarades en indiquant, ci-après, les dispositions principales prises en France en faveur des personnes contraintes, soit à la suite d'un bombardement, soit à la suite de mesures préventives, de quitter leur domicile, car, il est, hélas ! probable qu'un nombre de ces personnes se trouvent des femmes, des enfants et des parents de prisonniers.

Loi du 6 Janvier 1944, relative aux secours attribués aux réfugiés et aux sinistrés. (J. O. n° 16 du 19/1/44).

a) **Secours d'urgence.** — Les personnes dont le domicile est entièrement détruit par un acte de guerre reçoivent un secours d'urgence dont le montant est fixé à 1.500 fr., et à 1.000 fr. seulement si le domicile n'est que partiellement détruit, mais inhabitable. Dans ce cas les frais de déménagement des meubles restant sont remboursés dans la limite de 750 fr. par personne.

Les personnes qui abandonnent leur domicile à la suite de mesures de sécurité prises par les autorités reçoivent une indemnité de déménagement et de réinstallation fixée à 750 fr. par personne et un bon de transport gratuit pour elles-mêmes et un mobilier sommaire.

b) **Allocations journalières d'assistance.** — Des allocations journalières sont accordées aux personnes nécessiteuses. Sont nécessiteuses les personnes ou les familles dont les ressources de toute nature n'excèdent pas les maxima ci-dessous :

1 personne 1.200 fr. 2 personnes 1.800 fr. par personne en plus 400 fr.
Les revenus provenant du travail ne sont comptés que pour les 3/4 de leur montant. Lorsque le travail rend obligatoire une séparation familiale une somme de 1.000 fr. est déduite des revenus retenus pour le calcul de l'état de nécessité.

Les allocations journalières ne peuvent se cumuler avec les allocations de chômage et les allocations familiales et de salaire unique, sauf lorsque les allocations journalières d'assistance sont attribuées pour des enfants séparés du chef de famille par suite de l'évacuation obligatoire ou facultative de localités menacées par les bombardements aériens. La liste de ces localités est fixée par un décret.

Les droits des familles des prisonniers sont sauvegardés par une loi n° 630 du 16 Novembre 1943 qui autorise le cumul des allocations militaires ou des délégations familiales avec les allocations de réfugiés. Les allocations militaires sont considérées comme de simples ressources personnelles pour la détermination des droits des intéressés aux allocations de réfugiés.

Taux des allocations journalières.

	3 premiers mois	Après 3 mois
Isolés et chefs de famille	19 fr.	15 fr.
Membres de la famille à charge	15 fr.	12 fr.

Pour les réfugiés originaires du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les taux sont uniformément fixés à :

Isolés et chefs de famille 17 fr.
Membres de la famille à charge 14 fr.
Un secours mensuel spécial de 300 fr. peut être alloué aux personnes âgées



CHEZ NOS CONFRÈRES...

Dans le « PASS-TEMPS », journal du Stalag VI F, Luc LHAUMET, signe un article que nous sommes heureux de reproduire et qui s'intitule :

Parlers locaux et Certificat d'Etudes

Mon ami Philibert qui, d'habitude, a pourtant la langue bien pendue, est resté assez penaud pendant quelques jours. Il vient d'échouer au certificat d'Etudes. A vrai dire ses amis n'ont pas été surpris de cet échec. Lui avait-on fait assez de remarques sur ce français impossible dont il use aussi bien dans ses lettres que dans sa conversation.

Mais lui, qui ne se rend pas si vite, est allé parler de son affaire à un grammairien de ses amis et il est sorti tout à fait tranquille et presque fier de lui d'une longue conversation. Son langage ne vaut rien pour le Certificat d'Etudes, c'est un fait certain. Ce n'est du français ni comme il faut le parler, ni comme il faut l'écrire. Mais il paraît qu'il y a de savants philologues qui prendraient le plus grand plaisir à l'entendre.

On s'est moqué de lui parce que, comme tous les gens du Centre, il dit « moué » pour moi et « mon toué » pour mon toit. Et voilà qu'il vient d'apprendre que Louis XIV en plein Versailles ne parlait pas autrement. Et de même Racine, ce merveilleux lecteur, et La Champmeslé qui faisait courir tout-Paris. On lui a même raconté cette anecdote : Quand Louis XVIII revint en France en 1814, il s'écria « C'est moué le Roué » suivant l'usage de la bonne société d'avant 1789. On dut lui faire remarquer que la mode avait changé.

Il lui arrive de traiter les journalistes de « menteux » ; on en rit, mais Corneille parlait ainsi et l'on dit encore un « piqueux ». Ses amis du Nord qui disent « ils ne viennent pas » parlent comme Henry Estienne au XVIIe siècle et quand ils disent « del pain » pour du pain, c'est une forme utilisée par Joinville qu'ils conservent. Les Normands continuent à dire « un cat » comme au XVIIIe siècle, les Nivernais disent « une poume » comme au XIVe et les Beaucerons battent le blé avec un « flô » comme au XVIe. Quant au Bordelais qui dit « je me le prends et je me le mange », il continue à utiliser une syntaxe que Molière n'a pas toujours dédaignée - et pas seulement pour en tirer des effets comiques.

Quand Philibert est allé s'inquiéter des raisons de son échec, on lui a répondu : vous déformez horriblement le français. Et voilà qu'il apprend que le reproche n'est pas tout à fait exact. Toutes ces prononciations locales du français - il ne s'agit pas des patois qui ont une formation indépendante - ne sont pas des déformations comme on le dit couramment. Il ne s'agit pas de mots déformés comme de vieilles pièces de monnaie au relief à demi effacé par l'usage. La plupart de ces formes encore vivantes en province sont de vieilles formes autrefois correctes et qui ont survécu à l'évolution, à la mode, à l'autorité des grammairiens. Ce sont des restes vénérables de la jeunesse de notre langue.

Le maître des premières années en bannit l'usage, le philologue les collectionne.

Tout cela a rempli d'aise l'ami Philibert. Il a même fallu rabattre un peu son caquet. Votre tort mon ami est de parler en même temps la langue de Joinville, celle de Montaigne et celle de Louis XIV. Lisez Anatole France, vous aurez votre Certificat d'Etudes.



de 65 ans et plus (ou 60 ans et plus si elles sont reconnues incapables à tout travail), non hospitalisées, et privées de leurs moyens d'existence par un acte de guerre.

Des secours exceptionnels peuvent être attribués à des réfugiés particulièrement éprouvés (invalides, infirmes, malades, chargés d'enfants, etc.).

En plus de l'allocation journalière, les personnes, privées ou éloignées de leur domicile, qui ne sont pas logées, éclairées et chauffées gratuitement par l'Etat, perçoivent une indemnité de logement, chauffage et éclairage, aux taux suivants :

Pour une personne	3 fr. 50 par jour
2 "	5 fr. 50 "
3 "	7 fr. 00 "
Par personne en plus	1 fr. 00 "

Tout assisté bénéficiant des allocations journalières doit être inscrit à l'office du travail du lieu de sa résidence. Un refus du travail qui lui est proposé peut entraîner pour lui et son conjoint, à l'exclusion des enfants, la suppression de cette allocation.

c) **Avantages en nature.** — Différents avantages en nature peuvent être consentis (fournitures diverses, hébergements d'enfants, etc.). Les frais qu'ils entraînent ne sont supportés par l'Etat que dans la mesure où les bénéficiaires fournissent la preuve de leur état de nécessité.

d) **Obsèques des victimes.** — Une somme forfaitaire de 1.000 francs est allouée pour chacune des victimes civiles de la guerre.

CHEMINOTS

JE viens d'apprendre que le Comité National de Solidarité des Cheminots a organisé, du 19 au 27 février, une semaine de solidarité et qu'il a fait appel, comme l'an dernier, par la voie des « Renseignements hebdomadaires SNCF », aux cheminots prisonniers. (Ces « Renseignements » ne me sont pas encore parvenus).

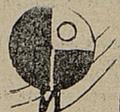
Vous savez que chaque jour, nombre de nôtres tombent frappés à leur poste de travail ou victimes de bombardements, laissant des veuves et des orphelins. Les détresses s'ajoutent aux détresses. Aussi, je ne doute pas un seul instant que vous n'ayiez tous à cœur de venir en aide, dans la mesure de vos moyens, aux familles de nos infortunés camarades.

L'aide pécuniaire que peuvent apporter les cheminots en captivité au Comité de Solidarité est des plus précieuses et constitue pour lui un encouragement certain à poursuivre la lourde tâche qu'il s'est fixée.

Les fonds recueillis au Stalag VI J, à l'occasion de la semaine de solidarité organisée l'année dernière se sont élevés à 20.000 fr. Peut-être est-il possible de faire mieux encore cette année ? Il ne tient qu'à nous, mes chers camarades.

Le montant des collectes devra m'être adressé, sous couvert de l'Homme de Confiance Principal, avant le 1er mai. Les fonds seront accompagnés d'une liste donnant le nom et le matricule des donateurs (l'indication des sommes versées par chacun est facultative).

Victor ROY
Cheminot responsable.



SPORTS



SAVOIR GAGNER... SAVOIR PERDRE

Oui, on participe à un match, à une épreuve, pour gagner, et l'on doit entrer sur le stade, résolu à dépenser le meilleur de ses forces physiques et morales pour en sortir victorieux.

Au début d'une épreuve, vous devez vous dépenser sans compter, jouer pour gagner, c'est-à-dire marquer des points, jouer virilement, sans dentelles, mais toujours loyalement, sans jamais chercher à amoindrir l'adversaire par une blessure voulue, et toujours en appliquant les règles du sport que vous pratiquez.

Mais, si dès le commencement de l'épreuve, vous avez un avantage confortable à la marque, ne cherchez jamais à ridiculiser un adversaire hors de forme ou inférieur, en totalisant. Cherchez à faire une partie spectaculaire, même si cela peut permettre au camp adverse de réduire la marque à son avantage.

Si au lieu de gagner la partie, vous êtes en train de la perdre, ce sera peut-être dur pour vous de conserver le sourire; on ne vous en demande pas autant. Il faudra seulement serrer les dents; ce jour-là, vous croirez peut-être que tout est contre vous; et le terrain, et le temps et même l'arbitre! Contre tout cela, vous devez bander vos muscles, employer toute votre volonté à faire tourner la chance qui est contre vous. Evitez les accrochages et jouez le jeu jusqu'au bout.

Ce qu'il faut surtout proscrire, et pour le spectateur et pour vos camarades, ce sont les gestes déplacés à grand effet. Sur une décision que vous jugez injustifiée, ne cherchez pas à abandonner le terrain; faites face à l'adversité; jouez en vrais sportifs qu'une défaite régulière n'effraie pas et qui n'ont pas besoin de se chercher des excuses.

Une telle défaite vous prépare à de belles victoires et elle vous gagne l'estime des spectateurs et de vos adversaires.

Henri FABRE,
Délégué Sportif du Stalag VI J.

KOMMANDOS 1146-1149

Un kommando « usines », un kommando « bauer » fusionnés : 160 gueufangues. Des joies, des peines, mais aussi, une seule volonté : « Tenir moralement jusqu'au bout ». Et c'est pour cela que l'Amicale Sportive et Artistique s'est constituée et déploie ses activités en foot-ball, athlétisme, théâtre. Une « mutuelle-accidents » indemnise les blessés du sport et secourt les camarades trop longtemps malades. Réunion tous les mardis soirs : critique des manifestations du dimanche précédent et prévisions pour celles du suivant.

Deux équipes de foot-ball défendent les couleurs de l'A.S.A. Le palmarès de la « première » est éloquent et suffit à situer sa valeur :

2/5/43. A.S.A. b. Buchenhoff (R.), 6-0; A.S.A. (1re) b. Buchenhoff (1re), 3-1. 23-5: A.S.A. (R.) bat Meiseche (R.), 6-0; A.S.A. (1re) b. Meiseche (R.), 5-2. 30-5: A.S.A. (1re) b. 633 (1re), 2-1. 6/6: Mettman (R.) b. A.S.A. (R.), 2-1; A.S.A. (1re) b. Mettmann (1re), 4-1. 27/6: A.S.A. (1re) bat Gerresheim (1re), 5-1. 4/7: Sélection Solingen et Hilden, 1-1. 18/7: A.S.A. (1re) b. Mettmann (1re), 2-1. 22-8: Hilden (B.) b. Stalag (R.), 4-2; Stalag (1re) b. Hilden (1re), 5-1. 29/8: A.S.A. (1re) b. Meiseche (1re), 5-1. 12-9: A.S.A. (1re) b. C. Belges (1re), 3-2. 17/10: A.S.A. (R.) et Weyer (R.), 2-2; Weyer (1re) b. A.S.A., 3-2. 24/0: 633 (R.) b. A.S.A. (R.), 3-0; A.S.A. (1re) b. 633 (1re), 3-2. 26/12: A.S.A. b. Weyer (1re), 1-0.

La troupe théâtrale apporte sa part de distractions au sein du kommando et dans les kommandos voisins. Les artistes amateurs ont donné : « Le Gendarme est sans Pitié », « Tante Octavie », « Les Deux Réservistes », « Argent de suite », « Uggène », « Chef de Gare », « Au rayon des aquariums », « Un fameux billet »; un drame : « Sud », etc., et tout dernièrement, à l'occasion des fêtes de Noël, « L'Intrus » et « La Donation ».

Ed. LAURENT, 1418, kdo. 1149.

Kdo. 1807 d'OBERHAUSEN (Lirich)

Notre équipe première de foot-ball, après quelques dimanches d'inaction, s'est rendue, dimanche 13 février, à Sterkrade où elle a rencontré l'équipe seconde du 4ème Bataillon. Ce match fut complètement en notre faveur, ainsi que l'indique la marque de 9 buts à 2. Notre ligne d'avants, bien soutenue par des demis actifs, nous fit assister à de belles phases de jeu. L'équipe fit bonne impression et peut affronter de bonnes formations, qui ne manquent du reste pas dans cette contrée.

Cette fois, plusieurs de nos équipiers avaient des chaussures à crampons. Espérons que très bientôt ils pourront tous évoluer avec aisance sur les terrains les plus gras.

Jean GRARE.

**Il faut entretenir la vigueur du corps
pour conserver celle de l'esprit.
VAUVENARGUES.**

POUR LA TROISIÈME FOIS...

Le Stalag VI J bat le Stalag VI F en foot-ball

L'Équipe de Basket-ball gagne aussi

C'était la troisième rencontre organisée entre les deux stalags. La première fois, à Bocholt, l'équipe de foot-ball avait gagné par 4 buts à 2; lors de la revanche, à Krefeld, elle avait confirmé son succès par 3 buts à 1. Aussi, malgré une sévère défaite connue quinze jours auparavant à Essen, et en dépit de l'absence de MATHAL et de JOSEPH, tombés malades la veille, les poulains de M. FABRE, partirent confiants, le dimanche 20 février pour Bocholt.

Par plusieurs degrés au-dessous de zéro, deux grosses heures dans un camion ne constituent pas une partie de plaisir et les pieds étaient un peu frais à l'arrivée.

Basket-ball. — Tout de suite, après une réconfortante tasse de café, les joueurs de basket eurent l'occasion de se réchauffer. Un vent violent et glacial gêna quelque peu le jeu et le panier était assez difficile à trouver. Cela explique la petite marque de 8 à 5 en faveur du VI F à la mi-temps. Nos joueurs allaient-ils perdre? Après Solingen, Essen, Bocholt serait-il un nouvel échec? Il n'en fut rien. Jouant avec cœur, précision, FAUQUET, ANSELIN, CASINELLI, CRESSIN, FREYCON puis DRUET, c'est-à-dire la grande équipe, dominèrent assez nettement et totalisèrent 26 points contre 17 à leurs adversaires. Ils ont gagné. Est-ce la promesse d'une nouvelle série de succès? Espérons-le, quoiqu'à l'entraînement, si l'on excepte ANSELIN, le feu sacré n'y soit plus!

Pendant ce temps, se déroulèrent hors programme, quelques parties de ping-pong. Nos joueurs furent d'ailleurs copieusement défaits.

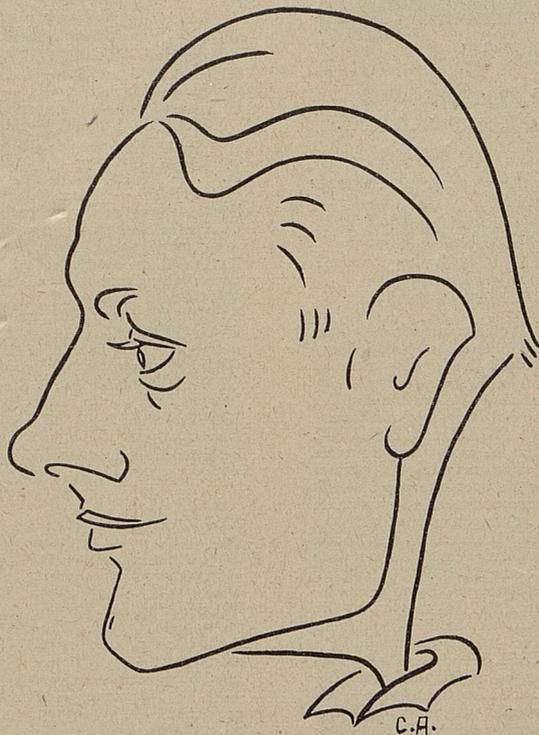
Foot-ball. — A trois heures de l'après-midi, il y avait la grande foule autour du terrain de foot-ball, malgré une température peu clémente.

D'entrée, le VIF domine et un but n'est évité que grâce à un superbe plongeon d'ALEXANDER. Mais quelques instants après, à la suite d'un rapide renversement d'aile, la balle va au fond des filets du VI J. Pourtant nos joueurs ont l'avantage d'un vent violent. Mais ils s'organisent et descendent maintenant dangereusement. SEVIN botte, le gardien semble battu mais la balle rebondit sur le poteau. Heureusement, ZAMPERETTI la reprend et égalise. Le jeu s'équilibre. Attaques de part et d'autres et BRANCO, d'un tir magnifique qui prend le portier FERRIE à contre-pied, marque le second but pour le VI J.

En seconde mi-temps, le VIF, aidé par le vent, aura un net avantage territorial, mais ne parviendra pas à marquer. Dans les bois, ALEXANDER fit une splendide partie. Il joue sans fioritures mais sait plonger, se place bien et a les mains très sûres; ses arrêts sont nets et sans bavure. Il fut le héros de la journée et il est probable, qu'après une si belle démonstration, nous ne le verrons plus au poste d'avant-centre où pourtant il brillait. Tous les autres joueurs sont à féliciter. Ils ont fait leur partie habituelle et avec conviction. Depuis le départ de CHEUVA et de JEANPIERRE beaucoup ont crié au déclin de l'équipe de Krefeld; pourtant, (si j'en excepte un ou deux accidents), SIMON et ses coéquipiers nous font la preuve, presque chaque dimanche, que pour les battre, il faut savoir jouer au football et qu'il ne suffit pas de se glorifier de quelques individualités brillantes. Ils n'oublient pas qu'une bonne entente et qu'un bon esprit de camaraderie sont à la base de bien des succès dans un sport d'équipe. Le joueur qui fit le plus d'impression au VI F fut l'arrière droit DUCIK. Une quatrième rencontre est prévue dans deux mois. Nos joueurs l'attendent avec confiance.

Bon arbitrage de M. RIPERT, bien que le jeu fut parfois assez rude. Par la voie de ce journal, tous les camarades qui ont effectué le déplacement remercient leurs amis de Bocholt pour leur belle et chaleureuse réception.

Un Spectateur.



Jean CHALIÉR,

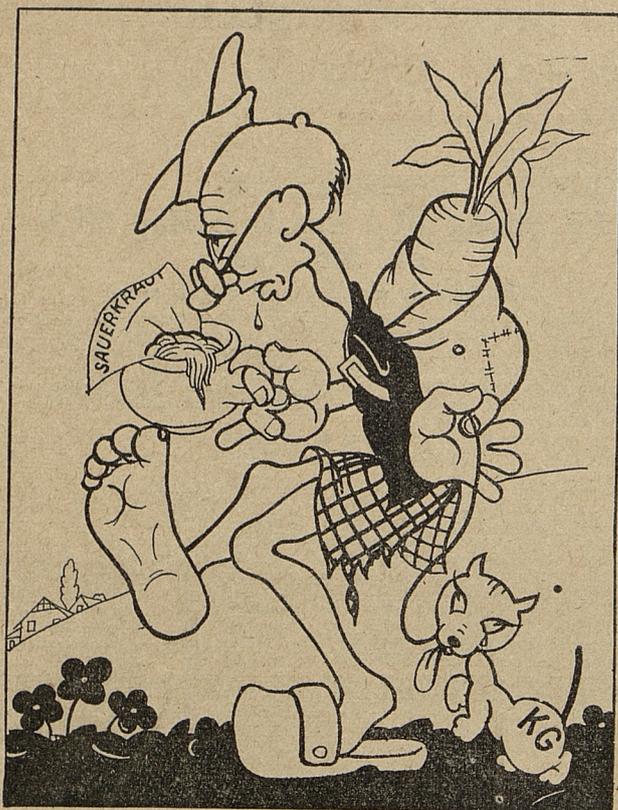
Portier et Capitaine de l'équipe de foot-ball
du kommando 1149.

SUCCÈS AUSSI A MÜLHEIM (13 Février 1944)

Battu le dimanche à Essen, le Stalag appréhendait quelque peu le déplacement de Mühlheim, contre les Belges du kommando 1425, renforcés par plusieurs éléments français du kdo. 1428.

Après une partie assez décousue, le Stalag l'emporta, par 3 buts à 0, sur la sélection de Mühlheim qui compte de bons joueurs comme le demi-centre, l'intérieur et l'ailier droit. Au Stalag, bonne partie de MATHAL et de DONATI. En basket, malgré l'absence de Fauquet, Casinelli, Freycon, le vétéran CRESSIN sut emmener son « cinq » à la victoire et racheta ainsi l'équipe des « Poussins » qui a retrouvé son mordant de jadis. En ping-pong, les joueurs du Stalag étaient les hôtes du 1428. Après de belles parties, nos joueurs l'emportèrent par 6 victoires à 1. Avec un peu d'entraînement, et l'habitude des rencontres, les joueurs du 1428 doivent faire beaucoup mieux. L'accueil très courtois de nos amis belges et français nous a profondément touchés.

G. S.



L'IDIOT DU VILLAGE

— L'heureux libéré, après quatre ans de captivité, regagne son village natal...

SPORTS (suite)

LE STALAG A SOLINGEN

Le samedi 26 et le dimanche 27 février, les équipiers premiers de basket, de foot-ball, et de ping-pong du Stalag étaient les hôtes de leurs camarades de Solingen. Disputées sous le signe de la courtoisie et de la bonne camaraderie les différentes rencontres donnèrent lieu à des empoignades sévères, mais correctes, qui tirèrent toujours en haleine les nombreux spectateurs qui avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Dès le samedi, les trois pongistes du Stalag : MARZOLF, MATHAL, SIMON disputent une poule de 9 matches contre les trois champions de Solingen : MAIZOUÉ, MICHEL, COTTIN. Après de magnifiques parties où chacun donne le meilleur de soi-même, Solingen triomphe par 6 victoires à 3. Le lendemain, à 14 h. 30, les basketteurs prennent possession du terrain. C'est la grande revanche tant attendue. Solingen est très vite en action, mais c'est le Stalag qui marque le premier panier. Les hommes de CHERE reviennent fort et pendant toute la partie mènent à la marque jusqu'à 4 minutes de la fin où ils ont l'avantage par 28 à 27. FAUQUET se déchaîne alors et entraîne ses coéquipiers à l'assaut du panier de Solingen et parvient, « in extremis », à arracher le gain du match (31-28), rendant cette fin de partie très émouvante. Les deux équipes, qui sont très près l'une de l'autre sont, à féliciter en bloc pour le jeu de qualité qu'elles ont fourni. L'arbitrage du lieutenant BRIEL fut clair et impartial.

A l'appel de FABRE, arbitre fédéral, les équipes de foot-ball du Stalag et de Solingen pénètrent sur le « ground ». C'est le Stalag qui donne le coup d'envoi mais c'est Solingen qui a la direction du jeu. SIMON est blessé et sort du terrain. L'inter gauche de Solingen en profite pour inscrire le premier but, malgré un beau plongeon désespéré d'ALEXANDER. SIMON reprend sa place. L'équipe du Stalag est remaniée. Cette nouvelle formule est beaucoup plus entreprenante et elle bénéficie d'un pénalty sévère que SIMON transforme. A la mi-temps le score est nul. Pendant la trop longue pause, indépendante de la volonté des organisateurs, Solingen est obligé de remanier son « onze » et reprend le jeu avec une équipe affaiblie. Dès lors, le match est joué et ALEXANDER ne touchera que trois fois la balle. SIMON, deux fois, et DEGRUGILLIERS aggraveront la marque. Toute l'équipe du Stalag est à féliciter. Quant à Solingen, il ne peut être jugé sur ce match. Espérons qu'à la prochaine rencontre, qui aura lieu au profit de la Mutuelle du Stalag, il alignera une équipe qui battra les « Lions ». Voilà qui ferait plaisir aux CHARRIER, FOURNEAU, PUISSANT et à tous les sportifs de Solingen. La parole est à leurs sélectionneurs. Les joueurs du Stalag remercient tous leurs camarades des kommandos 1332, 1338 et 1340, pour leur chaleureux accueil auquel ils ont été très sensibles.

Guy SIMON.

Petites Annonces.

HAUQUIER Lucien, kdo. 633, est acheteur d'un SAXOPHONE en bon état.

LOISIRS (suite)

KOMMANDO 1317

NOËL 1943 !... Il y a un an, nous pensions ne pas le vivre en captivité... Nous ne pouvions pourtant pas le laisser passer dans l'ennui et les idées sombres...

Le 24 décembre, à 22 heures, une veillée amicale nous réunissait en face d'une grande cheminée, construite en papier, mais qui transformait le cadre de notre pauvre baraque en nous restituant l'ambiance de nos vieilles demeures françaises. De chaque côté, un arbre de Noël, décoré du mieux qu'on le put, des branches de pin à toutes les poutres, un éclairage indirect rouge dans l'âtre où était posée une grosse bûche ; tout contribuait à nous faire oublier la nudité habituelle des cloisons uniformément blanches. Il ne manquait que les souliers de nos gosses attendant le passage du Père Noël... Une première partie comportait des chants individuels, des bans, de vieux refrains repris en chœur ; puis, à la seule lumière de l'âtre et ces bougies, un quatuor vocal nous redit de vieux noëls de chez nous, où nous retrouvions toute l'âme de nos provinces si vivante en chacun de nous. A minuit : messe avec nombreuse assistance. Puis, par popote, dans toute la chambre, avec des envois de France, ce fut le réveillon. Pas aussi plantureux, bien sûr, que certains... Il y a quatre ans... mais tranchant tout de même sur le repas habituel. Et quel est celui qui n'a pas songé qu'en France beaucoup n'ont peut-être pas eu le même.

L'après-midi du 25, la « Bande Jaune » nous permit de passer un agréable moment. Une comédie : « Octave » nous permit de passer un agréable moment. Une comédie : « Octave », plusieurs sketches du meilleur aloi et un orchestre entraîné et discipliné encadraient une vente aux enchères à l'américaine et le tirage d'une tombola au profit de l'Association d'Entr'Aide du Stalag. Ah ! il y eut de l'entrain et de l'émulation ! Ce fut un beau tournoi de mises, de surenchères, de surprises... de déceptions, hélas ! pour certains quand la cymbale retentissait, implacable, après le rituel : 1 fois, 2 fois, 3 fois... vendu ! et comment !... Un cigare : 123 RM., un « trésor » de chez nous : 460 RM. Vous lisez bien : quatre cent soixante... Noël bien français ! Ce n'est pas de circonstance penseront certains esprits chagrins ; pourtant nous ne pensons l'avoir vécu en égoïstes. Noël, fête de famille : leur pensée ne nous a pas quitté. Chacun peut le certifier et puis, nous envoyons 1.500 RM. (30.000 francs), aux petits enfants de France qui ne mangent pas tous les jours à leur faim. Ce sera notre bonne action de ce jour de fête.

1er janvier 1944. — Les kommandos 1314 et 1315 sont venus assister à la deuxième représentation de la « Bande Jaune » et n'ont pas été déçus, je crois. Ce fut une bonne journée de camaraderie.

Notre Concours de Mots Croisés

Problème n° 3, posé par Paul GUYOT dans le « Nouvelliste » du 15 Janvier 1944

Solution. — HORIZONTALLEMENT. — 1. Sensualisme. — 2. Obéissantes. — 3. Pelletier. P. — 4. On. I. Ut. Ave. — 5. Ri. Coca. Tir. — 6. Iéna. Ignare. — 7. Frottée. Go. — 8. I. Veau. Béla. — 9. Qui. Soumet. — 10. Ulcéreuse. R. — 11. Emeri. Teste.

VERTICALEMENT. — A.) Soporifique. — B.) Ebénier. Ulm. — C.) Nel. Novice. — D.) Silicate. Er. — E.) Use. O. Ta. Ri. — F.) Astucieuse. — G.) Laitage. Out. — H.) Iné. N. Buse. — I.) Stratagème. — J.) Me. Virole. T. — K.) Espère. Atre.

Résultats. — Nous avons reçu 53 réponses. La définition qui a donné lieu au plus grand nombre d'erreurs est celle du II. horizontal (Chef-lieu de canton de la Gironde : TESTE). Il y eut 7 erreurs.

En conséquence, les camarades dont les noms suivent gagnent chacun 2 paquets de cigarettes que les Hommes de Confiance de leur Compagnie devront réclamer au Bureau du journal :

Nom	Kdo.	Erreurs
VANHILLE André	VI F 28.274	0
BERRY Adrien	16.459	0
JACQUIER	kdo. 1914	0
BONNECAZE Pierre	28.320	0
GRIEUX Denis	26.287	0
GABRIE Bonjour	50.785	0
LEFEBVRE Robert	kdo. 305	0
BAROCHE Georges	13.569	0
DE GALZAIN Henri	10.397	0
BEAUPIED Georges	20.053	0

Problème n° 4, posé par André VANHILLE

HORIZONTALLEMENT. — 1. Sans mélange. Tamis. — 2. Sont retenues par les vergues. — 3. Phonétiquement prendre fin. Echassier. Deux lettres de Mozambique. — 4. Sert à stimuler. Négation. Le tordre, c'est tuer. — 5. Mammifère. Parle avec chaleur. — 6. A la forme d'un croissant. — 7. Bien connu du canotier. Lieu de délices. — 8. Seule. Phonétiquement : divinité. A de la hardiesse. — 9. Préfixe. Tint pour vrai. Fin d'infinif. — 10. Personne stupide. — 11. Terme du jeu de tennis. Saison.

VERTICALEMENT. — I.) Plante ombellifère. Notre époque l'est particulièrement. — II. Entoure

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										
XI										

le cou. Lent quadrupède. — III.) Partic'pe passé renversé. Ancienne mesure italienne. Pronom. — IV.) Souverain. Sans voile. Trois lettres de Corinthe. — V.) Fils arabe. Epais. — VI.) Unit. Liquide organique. — VII.) Possessif. Celle d'ut est la moins usitée. Arbrisseau de la Chine. — VIII.) Champion. Principes sur lesquels on fonde sa conduite. Conjonction. — IX.) Pronom. Sur la rose des vents. — X.) Supplce. Tendon des muscles.

Dans ce problème, plusieurs solutions sont possibles. Chaque concurrent ne peut en envoyer qu'une seule. Les gagnants seront ceux qui auront envoyé une solution conforme à la solution type, adoptée par notre camarade, qui est gardée sous enveloppe jusqu'au jour du jugement. En outre, une question subsidiaire est posée : Combien recevrons-nous de réponses conformes à la solution type ?

Dix prix de 2 paquets de cigarettes seront distribués.

Association d'Entr'aide et d'Assistance des Prisonniers de Guerre du Stalag VI J

ASSEMBLÉE RESTREINTE DU 25 FÉVRIER 1944

COMPTE-RENDU



La séance est ouverte à 20 h. 10 par le Président Edouard QUIDEL. Le Conseil d'Administration et 47 membres sont présents. Le président remercie tout d'abord le Trésorier, Fernand OZERE, pour l'activité dont il ne cesse de faire preuve et lui donne la parole pour la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, lequel est adopté à l'unanimité. OZERE présente ensuite un compte-rendu de l'activité de l'Association au cours du précédent trimestre. Parlant du nombre de cotisants, il indique que le fléchissement des rentrées enregistré en fin d'année trouve ses origines dans les difficultés de liaison avec les kommandos transformés d'une part, et la réorganisation des Compagnies qui, d'autre part, a occasionné un nombre considérable de mutations. Il précise que, si au 31 décembre les cotisations sont en diminution de 9,93 % sur les moyennes précédentes, par contre les mois de janvier et février 1944 font apparaître une augmentation de 14,40 % sur les mêmes moyennes. Près de 1.000 camarades ont entendu nos appels et sont venus grossir nos rangs depuis la dernière assemblée. Le nombre des adhésions nouvelles enregistrées depuis le 1er janvier s'élève à 550. Quoi de plus rassurant ? Il remercie les Hommes de Compagnie et de Kommando dont l'intelligente activité a provoqué cette recrudescence de solidarité. Représentant les termes du « Nouvelliste » du 15 février, OZERE exprime de nouveau ses remerciements aux kommandos qui ont organisé des manifestations diverses à l'occasion des fêtes de fin d'année, dont l'heureux résultat a enrichi la Caisse de près de 100.000 francs. Ces heureux symptômes ont incité le Conseil d'Administration à organiser le 12 mars prochain, une « Journée de Solidarité », qui se présente sous les meilleurs auspices. OZERE dit sa confiance dans l'esprit de camaraderie de tous, mutualistes ou non, pour assurer à cette Journée le succès qu'elle mérite.

Il termine en signalant une fois de plus la persévérante activité du Centre d'Entr'Aide de Paris et renouvelle ses remerciements aux BOURLOTON, DE BAECQUE, LEFORT, LEMERLE, S. IGNIARD et autres, dont le dévouement inlassable a fait de notre Centre d'Entr'Aide le modèle du genre.

Le Trésorier passe ensuite à l'examen de la situation financière. Du 15 avril 1942 (date de fondation) au 31 décembre 1943, les recettes s'élèvent à 3.572.176 fr. 40, sur lesquels les secours suivants ont été distribués :

Aux familles nécessiteuses.....	1.606.776 —
Aux familles des camarades décédés.....	1.035.851,60
Aux camarades malades.....	254.986 —
Colis aux nécessiteux.....	82.820 —
Couronnes et tombes.....	5.740 —

soit près de TROIS MILLIONS
1.913.276 francs ont été répartis en 1791 secours variant de 400 à 3.000 francs, entre 778 familles secourues de 1 à 8 fois. Le complément, soit 729.351 francs 60 a été réparti conformément au désir des kommandos dans lesquels ils ont été recueillis à l'intention des familles de nos camarades décédés.

Avant de clore son rapport moral, le Trésorier, se faisant l'interprète de l'assemblée, exprime à M. le Colonel MEUNIER et à MM. les officiers de l'Oflag VI D, ses sentiments de profonde gratitude pour l'aide généreuse qu'ils ne cessent de nous accorder, et qui se monte aujourd'hui à 500.000 fr. Il remercie également les kommandos qui, au cours du trimestre écoulé, ont alimenté le poste « Dons Divers » qui s'élève à 54.224 fr. et cite en particulier :

635, 907, 705 (Théâtre), 1318, 604, 1618, 1/491, 1332, 1529, 1322, 1716, 1312 528 et 1119.

L'exposé du Trésorier est salué de vifs applaudissements et la parole est donnée à Robert BAILLY, Commissaire aux Comptes pour la lecture de son rapport bientôt interrompu par un incident journalier qui contraint l'assemblée à s'ajourner au 28 février 1944.

La séance est ouverte à 19 h. 15, en présence de 54 membres. BAILLY prend immédiatement la parole et, avec la clarté et la précision que nous lui connaissons, il expose et commente le Compte de Gestion et le Bilan au 31 décembre 1943. Chaque poste est mis en parallèle avec les résultats précédents et la similitude des opérations fait ressortir combien la marche de notre Mutuelle est normale et sans heurts. Seules les rentrées de cotisations ont accusé un léger fléchissement dont le Trésorier a d'ailleurs donné l'origine. BAILLY précise qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cet état de choses qui trouvera une large compensation dans le trimestre suivant. En terminant, il invite l'Assemblée à approuver purement et simplement les comptes qui lui sont soumis. A main levée, l'approbation de ces comptes est unanime, et l'exposé de Robert BAILLY est salué d'une belle ovation.

On procède ensuite à la nomination de 5 membres du Conseil, en remplacement de FATRAS, MAFFRE, CHALANCON et OZERE sortants et rééligibles et de MANDIER, rapatrié. MAFFRE ne se représente pas. Sont élus ou réélus :

OZERE, 52 voix ; CATHALA, 50 ; FATRAS, 50 ; CHALANCON, 49 et CASSIER, 38.

C'est ensuite au tour d'un Commissaire aux comptes en remplacement de BAILLY, sortant et rééligible. Celui-ci expose les raisons pour lesquelles il désire que son mandat ne soit pas renouvelé. Il estime en effet que pour présenter un maximum de sécurité, il est préférable que le contrôle des comptes qu'il assume depuis la fondation de la Mutuelle, passe en d'autres mains. Le Président Edouard QUIDEL, se rend à ses arguments, et remercie bien vivement Robert BAILLY du dévouement avec lequel il s'est donné à la tâche qui lui était confiée et regrette que son excès de scrupule nous prive de son précieux concours. BAILLY remercie le Président et l'Assemblée de la confiance qu'ils lui ont témoignée, et le vote donne le résultat suivant :

Commissaire titulaire.....	DEVEZE 49 voix
Commissaire - adjoint.....	MEUNIER 49 voix

Le Président Edouard QUIDEL remercie l'Assemblée de l'attention avec laquelle elle a suivi l'exposé de la situation, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 20.

COMPTE de GESTION au 31 Décembre 1943

Recettes	
Solde du Cte de Gestion au 31/3/1943	352.974,10
Cotisations	964.129
Dons divers	139.625,20
Dons de l'Oflag VI D	328.000
Vente des insignes	58.230
Intérêts s. Cte de Bque	3.251,10
	1.846.209,40
Dépenses	
Secours directs	160.354
Secours en France	1.230.800
Colis gratuits	73.200
Réglement des insignes	17.230
Couronnes	2.540
Frais de Bque, divers	1.794,40
Excédent de recettes	360.291
	1.846.209,40

BILAN au 31/12/43

Actif	
Disponible immédiat	
Caisse	147.159,20
Disponible différé	
Banque	436.733,80
Comptes d'ordre	
Oflag VI D, « dons »	500.000
C.E. Paris « avance »	90.000
	1.173.893
Passif	
Solde du Cte de gestion au 31/12/43	360.291
Exigible : Opérations pour les tiers	223.602
Oflag VI D, « versements »	500.000
C. E. Paris, « provision »	90.000
	1.173.893

Le Vice-Président-Secrétaire,
J. DOYE.

UNE MUTUELLE DE KOMMANDO

Regards sur l'activité de la Caisse de Solidarité du kdo 1426

« Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature »

En juillet 1942, cette association mutualiste avait fusionné avec les caisses d'entr'aide des kommandos de l'Ecole et de l'Union.

Conformément à l'article 2, § 1 et 2 des statuts, la Caisse a payé depuis, en prestations « maladies » 95.560 francs

En application de l'article 1, § 4, il a été versé à titre de secours aux familles des camarades décédés 45.000 »

En vertu du § 4 de l'article 1, ont servi aux frais d'inhumation, à l'achat de couronnes et à l'entretien des tombes 4.912 »

Sous l'égide et l'impulsion de notre camarade VIALA André, et en application du § 5 de l'article 2, 5.800 » ont été envoyés en France et ont servi à la confection de colis. Les membres les plus indigents et les plus nécessiteux en ont été les bénéficiaires.

De cet exposé, il ressort que la Caisse de Solidarité du kommando a réparti à ce jour 151.272 francs.

Cette somme aura permis de soulager quelques misères physiques ou aura apporté quelques douceurs aux plus déshérités d'entre nous. J'ajouterai à cela les lettres de consolation et de condoléances de notre Président, auxquelles étaient jointes éventuellement des photographies de nos camarades décédés, qui auront apporté une aide morale aux familles endeuillées.

D'autre part, les états de trésorerie font ressortir un solde en caisse au 15 janvier courant de dix-sept mille huit cent trente-six francs.

Il n'y a que 262 adhérents à notre société, l'effectif du kdo, étant de 300 prisonniers. Il est de notre devoir de mutualiste de secourir la gangue d'indifférence, d'égoïsme ou d'hostilité qui maintient encore 38 camarades hors de la Société d'Entr'Aide. Je suis sûr que vous mettez tout en œuvre pour que se joignent à nous ces derniers hésitants, que je suis tenté, irrévérencieusement peut-être, d'appeler les derniers indifférents...

N'hésitez pas, rejoignez le sein de notre Association, vous ferez une bonne action, il ne vous en coûtera qu'un pauvre petit mark par mois. Ne lésinez pas pour si peu. — Le Délégué aux comptes, Pierre LACOMBE.

Dernière Heure.

† NÉCROLOGIE †

L'Homme de Confiance de la Compagnie 2/488, Élie BRAVARD, et ses camarades, ont la douleur de vous faire part de la mort de leur camarade TELLIER Paul, 32.330, tué le 30 janvier 1944 lors d'un bombardement et enterré le 4 février au cimetière d'Essen-West. Ils remercient tous ceux qui, par leur générosité, leur ont permis de recueillir la somme de 1262,76 RM.

— L'Homme de Confiance du kdo. 1122 et ses camarades ont la douleur de vous annoncer le décès d'Albert GIRARD, 29.789, de Jaligny (Allier), victime d'un bombardement le 3 février, mort à l'hôpital de Gerresheim et enterré au cimetière nord de Dusseldorf.

— Robert DÉSIMEUR, homme de Confiance, et ses camarades du kdo. 518 ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de leur camarade Jean DEVAUX, décédé le 9 février 1944 à l'hôpital de Gerresheim.

— L'Homme de Confiance du kdo. 882 tient à remercier, au nom de ses camarades, tous ceux qui les ont entourés de leur sympathie à l'occasion du décès de leur camarade Raymond MOINARD, M. l'Aumônier général du Stalag, M. l'Abbé Raymond et les camarades du kdo. 860 qui ont joint leur collecte à la leur pour fleurir la tombe du disparu et venir en aide à sa pauvre mère.

— AUX CHEMINOTS. Mes chers Camarades, notre infortuné camarade Bernard MINVIELLE, VIB 12.845, vient de décéder à l'hôpital de Gerresheim, laissant une veuve et un enfant. J'ai pensé que beaucoup parmi vous seraient désireux d'apporter à la famille de notre regretté camarade une aide pécuniaire. Les fonds recueillis devront m'être adressés en même temps que ceux destinés au Comité National pour la semaine de solidarité. Je m'excuse, mes chers camarades, d'avoir à faire, deux fois dans ce journal, appel à vos modestes ressources. Souhaitons tous de n'avoir pas à renouveler un tel geste. Victor ROY, Cheminot responsable.



✓ **V**IF, petit, il trotte, trotte, trotte toujours.
Signes distinctifs : un col amidonné, une cravate noire au nœud serré, une musette contenant divers objets (oignons, « butter-brot ») et, dans ses poches, bien qu'il ne fume pas, des cigarettes en vrac.

Rien ne l'arrête : sa petite taille lui permet de se glisser partout. Et une flamme malicieuse brille dans ses petits yeux lorsque, sans avoir l'air de rien, il est arrivé où il voulait.

Il ne laisse rien au hasard : vite, très vite, un petit carnet sort de sa poche, un petit crayon se glisse dans ses doigts, et il note, note tout ce qui peut lui être utile. Aussi n'est-il jamais pris de court.

Toujours très calme, il dit exactement ce qu'il veut dire et le dit bien. Si vous l'écoutez sans sourciller, il s'inquiète pourtant et vous demande soudain : « N'est-ce pas raisonnable ? ». Vous prenez la parole à votre tour pour lui expliquer le cas d'un camarade : compatissant, il appuie votre discours de brefs et sincères : « C'est affreux ! ».

Vous ne l'entendez pas entrer, vous ne l'entendez pas sortir. Minutieux, méticuleux, il ne se perd pas en vains et bruyants discours et, quoique très occupé, il trouve toujours le temps (c'est assez rare), de faire tout ce qu'il veut et doit faire.

On raconte qu'à un bavard, d'ailleurs charmant garçon, il avait imposé le supplice de deux heures de silence par jour !

Pêché de gourmandise, ou de coquetterie ? On ne le sait exactement, mais il ne mange que du pain préalablement rôti.

Que dire d'autre sur lui ?
Parler de ses qualités intellectuelles et spirituelles ? Sa modestie s'en effaroucherait. Disons seulement que le lieutenant Jean GAYET est prétre et Homme de Confiance de la Compagnie de Mettman, 1/188. Il se donne à ses fonctions avec une ardeur et un dévouement de chaque instant et tous les prisonniers du coin ont appris à aimer et à apprécier cette petite silhouette, toujours en mouvement, toujours sur les routes, partout où l'on a besoin d'elle et porteuse d'un mot d'encouragement et de consolation pour chacun.

Le caleçon troué.

Un jeune homme bien mis pénètre dans un magasin de chaussures et demande à la vendeuse de lui faire voir un assortiment de chaussures basses acajou. Son choix fait, il se met en devoir d'essayer une pointure ; et la vendeuse ne peut retenir son fou-rire : le jeune homme si bien habillé n'avait pas de chaussettes !!

Au moment de passer à la caisse, le gérant, à qui ce petit incident n'avait pas échappé, lui dit :

— Excusez, Monsieur, mon indiscretion, mais il me semble que vous avez une paire de chaussettes de bonne qualité et qui, j'en suis sûr, ne s'usera pas de sitôt.

— Détrompez-vous, répond le client, j'ai mis à la même époque un caleçon d'étoffe semblable et il a déjà un trou au derrière !!! ».

A. LOPPE, 822 VI J, Kdo. 337.

Le noyé inconnu.

Un agent de police vient de retirer un noyé de la rivière et demande à quelques gamins témoins de l'accident :

— Pouvez-vous me renseigner sur l'identité de cet individu ? ».

Le plus hardi des gamins répond :

— Nous l'avons bien vu quand il est revenu à la surface pour la dernière fois, mais nous n'avons pas pensé à lui demander son nom ».

P. H. 16.538, Kdo. 1701.

L'apéritif.

Un brave paysan, maire de sa commune, rencontre la fille d'un de ses administrés, belle gaillarde qui va se marier dans quelques jours. Joyeux luron, notre maire s'écrie : « Alors la belle, on se prépare pour le festin de ses noces ? » ; et celle-ci, pas gênée, de répondre : « Mais oui, m'sieur l'Maire, j'ons même déjà pris l'apéritif ! ».

Le Pass-Temps, du Stalag VI F.

Comment Pierrot mourut

(Extrait des Pantomimes)

à R. C.

Colombine et Pierrot se disputaient un jour,
Colombine, il est vrai, n'était point trop fidèle,
Et Pierrot lui disait qu'elle était trop cruelle
Et qu'il ne fallait point ternir autant d'amour.

Colombine, ce jour, voulait être méchante
Et Pierrot, vainement, lui remontrait ses torts ;
Après de tendres mots, employant des mots forts,
Il ne pouvait toucher le cœur de son amante.

Il pria, supplia et puis devint furieux...
Mais la belle riait, se moquant par avance
De son maintien piteux à la fin de la danse,
Ou bien le contemplait d'un regard dédaigneux.

Pierrot, de plus en plus, gagné par la colère
Battait... l'air de ses mains et puis serrait les dents,
Mais n'obtenait jamais un attendrissement
Qui l'eût fait pardonner à sa belle commère.

Exaspéré, l'amoureux pâlot n'y tint plus,
Il lui dit de partir, de s'en aller au diable,
Et puis de revenir un peu plus charitable !
Colombine partit... et Pierrot en mourut...

Amants, vous le savez, la femme est ainsi faite,
Et il ne sert à rien de se rendre furieux,
Et de prendre à témoin et tous les saints et dieux ;
Elle n'en fait toujours qu'à sa petite tête !

Frapper ! fi, que c'est laid ! Et c'est trop éreintant
De crier à tous cieus des paroles trop vaines,
S'adressant à un cœur qui n'en vaut pas la peine,
Amis, croyez-moi bien : mieux vaut mourir avant !

Le poète amateur à sa femme

Que sont ces quelques vers que parfois je t'adresse ?
Quelques mots maladroits où se glisse mon cœur.
Vois-tu, ils ne sont rien, qu'un peu de ma tendresse,
Ils ne sont rien qu'un peu de notre amour vainqueur.

La versification a des règles... je crois ;
Mais j'en connais si peu et pour moi, que m'importe
Que je m'incline ou non sous telle ou telle loi ;
Chaque mot que j'écris, c'est mon cœur qui l'apporte.

Mais il faut bien pourtant que je trouve une rime
Si je veux terminer mon modeste poème...
Ah ! j'ai trouvé, sais-tu ? Ce n'est pas de la « frime »,
Puisque les mots finals seront toujours : je t'aime.

JACK, 34.402, Kdo. 1914.

LA LETTRE

La bise est de retour. Comme triste est sa plainte !
Anxieux, grelottant et tout rempli de crainte,
Dans la ride du mur le moineau babillard
Se fait, anéanti par un vent plus criard.

Noir escadron atteint d'une sombre démenée,
Hagards, échevelés, sans ordre ni cadence,
Les nuages chassés, roulés par la tempête
Nous font voir de l'enfer quelque sinistre fête.

Et moi, pauvre reclus qui sanglote tout bas,
J'écoute un vent hurler mais je ne l'entends pas.
Si loin est mon esprit et si lourd est mon cœur
Que tout est effacé par sa sourde douleur.

Quel accord entre toi, nature tourmentée
Et la vague montant du fond de ma pensée.
Un mois sans ton courrier dit mon âme meurtrie,
Un mois sans quelques mots pour consoler ma vie.

Mais quoi, n'est-ce point là un mirage soudain ?
Oh ! non, réalité, cette feuille en ma main !
Qu'importent les frimas, le bonheur est en moi
Car ce soir j'ai reçu une lettre de toi.

Paul MORIN, 72.112, Kdo. 444.

Les bonbons trouvés.

Quelque part en France, un gosse trouve dans la rue un sac de bonbons, peut-être lancé par un avion. Bien sage, il le rapporte à sa maman et lui demande la permission d'en manger. Mais, pense la maman, ces bonbons sont peut-être empoisonnés. Comment le savoir ? Si l'on en faisait goûter au chien ?

Ce dernier, après avoir avalé deux ou trois bonbons, manifeste une gaieté du meilleur aloi, un entrain incontestable qui le lance, presque aussitôt, yeux pétillants, queue frétilante, au... cou de la première chienne venue.

Alors la maman, à sa petite fille qui voulait prendre un bonbon :
— Non, mon petit, il faut les garder pour ton père ce soir ».

Julien LECEFF, 204/3623, Kdo. 1420.

« Il faut, autant qu'on peut, obliger
tout le monde ».

La MUTUELLE
vous offre cette possibilité.

